

Débat public

Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

Du 17 avril au 25 septembre 2019

Compte-rendu intégral

Réunion publique

Mardi 24 septembre 2019 à Paris

SALLE / ADRESSE :	Palais de la Femme, 75011 Paris
PARTICIPANTS :	94 personnes
DÉBUT > FIN :	17h25 à 21h58 (durée du REC : 4h32)
QUESTIONS-RÉPONSES :	6 questions

En tribune

CPDP

Mme	Isabelle	HAREL-DUTIROU	Présidente de la Commission particulière du débat public
M.	Michel	BADRE	membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Catherine	LARRERE	membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Juliette	ROHDE	membre de la Commission particulière du débat public
M.	Antoine	TILLOY	membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	Aurélien	LOUIS	Direction générale de l'Énergie et du Climat
Mme	Christine	NOIVILLE	Présidente du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

[Il manque le début]

... Ce groupe de travail a fourni la matière intellectuelle, la réflexion continue sur les différents sujets du PNGMDR, mais le travail de construction du plan associe de très nombreux acteurs : le Ministère, l'Autorité de Sûreté nucléaire, l'Autorité environnementale, l'OPECST, l'IRSN, l'HCTISN. L'ouverture à la société civile s'est faite progressivement, mais il faut le reconnaître, de façon certaine ; avec le rôle donné tout d'abord au HCTISN, et sur le plan local, aux commissions locales d'information. Pourtant, malgré cet existant incontestable, dès les premières rencontres du débat, est apparue l'expression d'un besoin très net, de la part d'un certain nombre de participants, de citoyens, de voir se renforcer le lien entre les acteurs parties prenantes à la gestion des matières et des déchets radioactifs, et la société civile, et ce dans un contexte général de rupture de confiance, voire, pour certains, de défiance à l'égard des instances ou des institutions qui sont en position de décideurs.

Les termes de consultation préalable, d'information transparente, complète, contradictoire, de recours à des expertises pluralistes, de contrôle a posteriori des décisions prises par les citoyens, sont autant de mots qui sont revenus de façon relativement récurrente au cours de nos rencontres. Il nous est apparu ainsi que la gouvernance constituait un sujet essentiel, central, qui, dans un sens, conditionne tous les autres. En effet, réfléchir à la gestion des déchets nucléaires, c'est nécessairement réfléchir à la manière dont la filière est organisée, dirigée ; cela conduit à une réflexion sur les pistes d'amélioration possible pour la rendre plus efficiente, sur le court et le long terme.

La question de la gouvernance peut paraître complexe, abstraite, aux yeux du grand public, qui peut y voir, comme je viens de le décrire, un jeu d'acteurs, un jeu d'agences, un jeu de bureau. Mais derrière ce terme de gouvernance et ces procédures, il y a autre chose, que nous avons commencé à aborder lors de la table ronde que nous avons organisée il y a quelques jours ; c'est le thème de la confiance. Nous reviendrons bien évidemment sur la question de savoir si le terme de « confiance » est adéquat. En tout cas, c'est ainsi que les citoyens nous l'ont fait remonter. La confiance est une préoccupation centrale qui est peut-être même la préoccupation la plus importante de nos concitoyens.

Avoir la confiance dans la filière de gestion des déchets, c'est avoir confiance dans les acteurs qui la font fonctionner, dans les acteurs qui la contrôlent. Souvent, dans les échanges, nous avons pu constater qu'il y avait une certaine forme de défiance, notamment envers les déclarations des pouvoirs publics sur certains chiffres. Nous l'avons vu, rappelez-vous, par rapport à certains chiffres donnés sur les inventaires de l'ANDRA.

Récemment, nous avons vu le rapport de la Cour des comptes, qui a rendu ses conclusions notamment sur l'état de la gouvernance de la filière et du plan national de gestion. La Cour des comptes a pointé un certain nombre de points susceptibles d'amélioration : notamment une accumulation de rapports, et la façon dont on pourrait analyser ces très nombreux documents qui sont produits, pour les rendre plus efficaces.

Bref, au terme de ces longs mois de travail en commun, je le répète, le sujet de la confiance, qui n'allait pas de soi au départ, qui apparaissait comme un peu écarté des sujets très techniques et très complexes qui étaient strictement ceux du PNGMDR, nous est apparu comme étant l'un des cœurs de notre débat. C'est la raison pour laquelle la réunion d'aujourd'hui est particulièrement importante. Je vous remercie d'être présents. C'est un exercice un peu particulier auquel nous vous convions ; un exercice pour lequel, vous l'avez vu, nous avons souhaité vous mélanger, acteurs du nucléaire, citoyens qui se sont inscrits – et je vous en remercie vivement –, pour essayer de réfléchir tous ensemble, pendant quatre heures. C'est long quatre heures ; j'en ai conscience.

Votre travail est important. Il me rappelle le travail de la démarche de clarification des controverses qui était un travail collectif, que nous avons mené ensemble. Il me rappelle également les travaux du groupe miroir, qui était un groupe de citoyens qui, pendant plusieurs jours, ont travaillé tous ensemble. Il me rappelle les travaux de l'atelier de la relève ; ces étudiants qui se sont réunis. Je demeure convaincue que c'est par l'échange, par la confrontation des idées, par la réflexion commune que

nous pourrons tous progresser. Je vous avoue que nous attendons beaucoup de cette réunion, car nous sommes convaincus qu'il y a là matière à trouver des pistes extrêmement importantes pour l'avenir. Je vous remercie donc infiniment de votre présence, de cet investissement sur plusieurs heures. Je serai là pour vous encourager autant que je le peux. Encore un grand merci de la part de la commission.

Catherine LARRÈRE, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous. Juste quelques mots pour vous présenter le déroulement de cette réunion. Dans un premier temps, pour poser la question – de quoi parlons-nous quand nous parlons de gouvernance ? –, nous allons demander à Catherine LARRÈRE et Michel BADRÉ, membres de la Commission, de nous résumer ce qui a été dit, notamment lors de la table ronde sur la question de la confiance, et de nous poser les bonnes questions, qui vous permettront de travailler autour des tables, aujourd'hui. Ensuite, nous demanderons à monsieur LOUIS, qui représente la Direction générale de l'Énergie et du Climat, de nous expliquer de quoi l'on parle actuellement en termes de gouvernance dans le cadre du PNGMDR. Ensuite, nous demanderons à madame NOIVILLE, Présidente du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité nucléaire, de nous dire en quoi le HCTISN est un outil de gouvernance. Ensuite, Juliette ROHDE vous expliquera concrètement ce que nous attendons de ce travail par table (la méthode de travail), puisque vous allez travailler ensemble, par groupe, sur 5 questions en 5 séances de 20 minutes. Nous aurons enfin un temps de débat en plénière, avant que les maîtres d'ouvrage réagissent sur ce qui aura été produit ce soir.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous. Effectivement, quand nous avons décidé de faire une réunion spéciale sur la gouvernance, nous avons pensé qu'il était souhaitable de nous arrêter à la fois sur le mot de gouvernance, et sur la chose (son contenu). L'intervention qui va suivre sera donc divisée en deux parties. Je vais parler du mot, et Michel Badré parlera de la chose.

Le mot, pourquoi ? Peut-être que pour certains d'entre vous ici présents, le mot va de soi, ne pose pas de problème. Il fait problème pour d'autres. La question se pose de savoir pourquoi l'on parle de « gouvernance », plutôt que de « gouvernement », par exemple – ce sont des mots extrêmement proches. Comme vous allez le voir, cela pose un certain nombre de questions.

Je voudrais revenir très rapidement sur l'histoire du mot, de son apparition, et essayer de voir le problème que cela pose, dans le rapport entre « gouvernance » et « gouvernement », pour dégager quelques éléments qui me permettront de faire la transition vers la chose.

Ce mot, on a l'impression qu'il est tout récent. En fait, il est ancien ; on le trouve en français dès le XIII^e siècle, ce qui est très tôt. Mais c'est vrai qu'il est nouveau, parce qu'en fait, il était très peu usité. On parlait plutôt de « gouvernement », de « gouverner », ou même de « gouverne ». Le mot de « gouvernance » nous est revenu, comme souvent, à travers l'anglais « governance ». Il est d'abord revenu à la fin des années 80, dans le domaine de l'économie, de la gestion, du management. La gouvernance, c'est d'abord la gouvernance d'entreprise. C'est comme cela qu'il arrive.

Très vite, le mot va être adopté dans deux domaines, toujours à la même époque (fin des années 80). D'abord, dans le domaine international, quand apparaît ce que l'on appelle la globalisation ou la mondialisation suivant les langues, et puis dans le domaine des politiques publiques, et c'est de cela que nous allons parler, où il est adopté avec un certain enthousiasme. Il se répand assez vite. Un professeur de sciences politiques, auteur d'un petit volume sur la gouvernance paru aux presses de Sciences Po, explique cet enthousiasme en disant que « le mot de gouvernance apportait une vision nouvelle et salutaire de la conduite des politiques publiques qui alliait la rigueur gestionnaire et le supplément d'âme participatif ». Cette dualité à l'air un peu déséquilibrée : d'un côté, il y a la rigueur gestionnaire, et de l'autre côté, la participation qui n'est qu'un supplément d'âme – ce qui a l'air d'une façon ne pas la prendre très au sérieux. C'est sur cette dualité que je voudrais m'arrêter un peu.

Pourquoi cette réticence sur la participation, dont on fait un simple « supplément d'âme » ? Y a-t-il une tension entre la rigueur gestionnaire et la participation démocratique ? Il y a une quantité d'études sur la gouvernance. Très souvent, pour expliquer la gouvernance, on invoque une phrase du comte de Saint-Simon, dans laquelle celui-ci parle de remplacer « le gouvernement des hommes par l'administration des choses ». Le comte Claude-Henri de Saint-Simon, qui a vécu de 1760 à 1835, et qui est le petit cousin du mémorialiste, est connu comme un socialiste utopique, à travers une filiation

qui conduit autour d'Enfantin et Fourier, et qui arrive à ceux qui se prétendent scientifiques : Marx, et les suivants. Il a également une filiation beaucoup plus directe. En effet, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, en France, au moment où le capitalisme se développe véritablement en France pendant le Second Empire, ce sont les saint-simoniens qui sont les acteurs du développement du capitalisme en France, que ce soit dans la Banque (les frères Pereire), ou dans les infrastructures. Vous connaissez tous Ferdinand de Lesseps, l'entrepreneur responsable des canaux de Suez et de Panama. Même Gustave Eiffel, le symbole de la France, est un saint-simonien. Saint-Simon n'est donc pas simplement un utopiste ; ces saint-simoniens sont des polytechniciens. Saint-Simon était trop vieux pour être polytechnicien, mais ses disciples le sont très souvent ; ce sont des ingénieurs, adeptes de l'alliance de la science, de la technique, et de l'industrie, dans une marche au progrès dirigée par l'économie. Autrement dit, autour du saint-simonisme, il y a un productivisme, que partage d'ailleurs la filière socialiste. Dans tous les cas, il s'agit de faire primer les relations entre les choses, sur les relations entre les hommes. C'est cela qui éclaire la proposition de Saint-Simon de « remplacer le gouvernement des hommes par l'administration des choses ».

L'administration des choses, qu'est-ce que c'est ? C'est l'administration des positivités, des données quantifiées. Les choses, ce sont des chiffres, c'est la mesure. Le langage des choses, c'est le langage des chiffres, de l'économie. Et c'est pourquoi aujourd'hui, dans le monde, les choses parlent anglais, en général. Gestionnaire, c'est celle de la rationalité instrumentale, pour laquelle ce qui compte, ce sont les données quantifiées, l'adaptation des moyens aux fins, l'efficacité. La rationalité de l'administration des choses, c'est l'efficacité, le chiffre, le moyen.

Comment cela peut-il s'allier avec la participation citoyenne, avec ce qui nous réunit ce soir : une forme de démocratie, que l'on appelle démocratie environnementale, qui est celle qui convoque le débat public. La démocratie, c'est une forme de gouvernement des hommes – il y en a d'autres – ; c'est celle de l'autogouvernement, ou du gouvernement des hommes par eux-mêmes. Donc, dans le sens que nous donnons à la gouvernance dans les politiques publiques, il ne s'agit pas de faire succéder l'administration des choses au gouvernement des hommes ; il s'agit de les avoir ensemble. Or cela fonctionne-t-il ?

Dans l'administration des choses, il y a la promesse d'une domination purement technique, incontestable, car fondée en objectivité, et qui, parce qu'elle est soustraite à tout soupçon d'arbitraire, du fait de son objectivité, devrait normalement recueillir l'assentiment des populations – ce qui, de fait, n'est pas le cas ; on a pu le voir dans ce débat.

Les questions qui touchent au nucléaire ne font pas consensus. S'il faut alors débattre, comment le faire ? Par l'administration des choses ? Les choses parlent d'elles-mêmes, dans le langage des chiffres, et cela ne permet pas vraiment le dialogue. En général, on ne débat pas avec les chiffres. On les affirme. Car les données chiffrées sont censées s'imposer comme une évidence, celle des faits, à laquelle on ne se refuse pas. Quand certains s'y refusent, cela n'établit pas le débat, mais cela déclenche des bombardements réciproques, à coups de chiffres.

Au contraire, quand le gouvernement des hommes est cette forme d'autogouvernement qu'est la démocratie environnementale, il ouvre au dialogue, qui ne se contente pas d'enregistrer le quantitatif, mais qui compare les qualités, et en discute. On peut alors changer d'avis lors de la discussion ; c'est ce que l'on appelle la délibération. Le débat démocratique relève d'une autre rationalité que l'administration des choses ; c'est une rationalité que l'on dit « axiologique », parce qu'elle prend en compte des valeurs, des droits, le respect, et l'exigence de réciprocité que cela implique.

Comment conjuguer les deux ? Peut-on y arriver ? Pour le comprendre, je crois qu'il faut faire intervenir le dernier élément que j'ai annoncé lorsque j'ai dit que la gouvernance avait eu un grand succès dans le domaine international. Pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, dans les années 80, dans le domaine international surgit toute une série de questions : économie, environnement, santé, travail, migrations, qui demandent des accords entre les différents pays. Pourtant, nous le savons tous, il n'y a pas de gouvernement mondial. Faute de gouvernement, on parle donc de gouvernance. Pour dire quoi ? Qu'il n'y a pas de volonté générale qui règle tout, mais que l'on peut essayer d'accorder la diversité. Or si nous en venons à la gouvernance du PNGMDR, c'est bien la diversité qui la caractérise. Il y a les deux types de rationalités auxquels j'ai renvoyé (instrumentale et axiologique), mais il y a aussi différents types d'acteurs : institutionnels, ministères, autorités indépendantes, acteurs économiques, organisations de la société civile. Il y a toute la complexité d'un programme qui

est articulé à d'autres programmes. Il y a les différents types de savoirs qui sont convoqués : administratif, scientifique, diversités d'expertise, et tous ces savoirs profanes, sans lesquels il n'y aurait tout simplement pas de vie quotidienne possible. Enfin, il y a les différentes échelles spatiales (internationale, nationale, territoriale) et les différentes échelles de temps. Donc, la question de la gouvernance, c'est aussi celle de l'articulation de la diversité, et c'est ce que nous allons retrouver lorsque nous allons passer à la chose.

Michel BADRÉ, membre de la Commission particulière du débat public

Après cette mise en jambe intellectuelle, je vous propose d'être beaucoup plus au ras du sol. Je voudrais vous présenter rapidement les raisons qui nous ont fait choisir les questions que vous avez sur la table et sur lesquelles nous réfléchissons, et baliser un peu le terrain de nos réflexions. De quoi parle-t-on quand on parle de gouvernance du PNGMDR ? Concrètement, sur quoi est-ce que cela porte ?

Qu'est-ce que le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs ? Aurélien LOUIS vous en parlera. Il vous parlera de son mécanisme institutionnel de gouvernance dans un instant. Mais pour nous, je pense qu'il suffit de retenir que c'est une politique publique. Comme son nom l'indique, cette politique publique vise à assurer la gestion des matières et déchets radioactifs. Ça, c'est une évidence. La loi dit que cette politique est définie par un plan national dont le champ thématique est fixé par la loi. Le terrain est donc bien balisé ; c'est l'article L-142.1-2 du Code de l'environnement, pour ceux qui veulent avoir la liste complète de ce qui doit être dans le plan, et de ce qui n'a pas besoin d'y être. Ce terrain-là est connu, et l'on sait de quoi l'on parle.

La loi dit aussi que ce plan doit être révisé tous les trois ans, qu'il est arrêté par un décret – donc, par le gouvernement – et que tous les trois ans, le gouvernement doit réviser son plan, et en valider un nouveau. Quand nous parlons de gouvernance, dans l'exercice que nous allons faire, nous nous intéressons au contenu du plan, et nous nous intéressons aussi – je relie cela à ce que viens de nous dire Catherine – à la façon dont il est élaboré : qui intervient, et comment ?

C'est là où je voudrais faire un lien, pour ceux d'entre vous qui ont assisté à la table ronde sur la confiance – pour tous les autres, vous pouvez consulter l'enregistrement complet sur notre site. Parmi les 5 intervenants, il y avait une juriste, membre du Conseil d'État, qui nous a dit : « il ne faut pas se tromper, une politique publique ce n'est pas fait pour assurer le bonheur des gens ». Moi, cela m'a un peu déstabilisé. Quand on entend ça, on se demande où elle veut nous emmener. La suite est intéressante. Elle dit : « une politique publique, c'est fait pour que les citoyennes et les citoyens que nous sommes puissent accéder aux droits que les lois leur reconnaissent ».

Ça, c'est une façon intéressante d'aborder le sujet. Pour nous, pour le PNGMDR : quels sont ces droits en question ? Nous en avons discuté avec elle. Il y en a essentiellement deux, qui définissent à peu près ce sur quoi nous devons travailler. Le premier droit définit le contenu du plan. Il est dans l'article 1 de la Charte de l'environnement, qui dit : « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Ce sont des termes très généraux. Mais que fait le PNGMDR ? Il décline cela concrètement sur notre sujet.

L'autre droit dont nous allons parler, c'est l'article 7 de la même Charte de l'environnement. Je cite : « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». Madame NOIVILLE, tout à l'heure, nous expliquera en quoi le Haut Comité qu'elle préside contribue à la fois à la possibilité d'accéder aux informations, et à la possibilité de participer à l'élaboration des décisions. Mais tout notre sujet, tout le débat public, tourne autour de ces questions. Donc, avec cela, nous avons vraiment les deux entrées dans notre raisonnement : à quoi sert le PNGMDR, et comment faut-il faire pour le mettre en place ?

Une fois que l'on a dit cela, j'en viens aux questions plus concrètes qui vous sont posées. Si elles vous sont posées, c'est parce que nous nous les sommes posées à nous-mêmes. Nous nous sommes dit que le plan national, comme l'adjectif « national » l'indique, était une politique publique globale. C'est un programme : il se décline par des tas d'actions concrètes. On a très souvent parlé de Cigéo, de la piscine d'entreposage qu'il faut faire, ou ne pas faire, à un endroit ou à un autre. On a parlé du **Cires**, et d'une multitude d'installations ; tout cela, ce sont des projets qui sont cadrés, ou

définis par le plan national. Ils ont une relation avec le plan national, et ils ont des incidences territoriales.

Par ailleurs, je pense qu'il n'y a pas eu une seule séance du débat sans que quelqu'un nous dise : « vous nous parlez de la gestion des matières et déchets nucléaires radioactifs ; moi je voudrais que l'on parle de la politique nucléaire ». Cette question est très profonde, et exprimée en termes un peu « technos » : cela veut dire que l'on doit s'assurer de la cohérence d'un plan ou d'un programme avec les autres plans ou programmes qui définissent des politiques publiques connexes – ce qui est écrit dans les directives européennes. La politique publique de production d'énergie nucléaire est évidemment connexe – le mot « connexe » est un peu faible – à la politique publique de gestion des matières et déchets radioactifs. Si l'une des tables est consacrée à l'articulation entre les politiques publiques, c'est pour traiter de ce genre de sujet. Si une autre table est consacrée à l'articulation entre un plan national et des projets locaux que je viens de citer – ce que l'on peut appeler, pour faire simple, la territorialisation de la démarche –, c'est qu'évidemment, ce plan national a des conséquences sur les gens qui habitent près de La Hague, près de Bure, ou près de n'importe quelle installation de stockage ou d'entreposage existant, ou près d'une voie de communication sur laquelle transitent des transports de matières, etc. Donc, ce sont les effets territoriaux de ce plan.

Après ces deux questions (cohérence avec les autres politiques, et cohérences avec les actions territoriales), nous nous sommes posé des questions à propos du droit à l'accès aux informations, et à la préparation des décisions. Catherine a rappelé tout à l'heure – et vous le savez tous – qu'un sujet comme le nôtre donne lieu à des options très tranchées (c'est un terme faible). Il peut donc donner lieu à des situations de conflit. La question de savoir comment on gère les controverses et les conflits, dans un mécanisme de gouvernance, paraît importante. Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que la démocratie est un moyen d'internaliser les situations conflictuelles et de les gérer autrement que par des rapports de force. Moi, je suis très sensible à cette idée. Le sujet que l'on traite aujourd'hui, la gouvernance, vise à réfléchir à cela : comment peut-on avoir des systèmes de gouvernance qui intègrent le fait que les gens ne sont pas d'accord ? La même juriste nous avait dit : « c'est normal que les gens n'aient pas tous confiance dans une démocratie ; c'est plutôt un signe de bonne santé ». Encore faut-il que l'on sache gérer les divergences de points de vue. C'est le sujet d'une des tables : celui de la gestion des controverses et des conflits.

J'ai sauté – mais c'était implicite – la place du public dans la préparation et dans le suivi du plan. L'article de la Charte de l'environnement que je vous ai lu a un peu le défaut de dire « on doit participer à l'élaboration des décisions ». Mais quand on a des plans qui sont révisés tous les trois ans, pour participer à l'élaboration de la décision du plan N+3, il faut évidemment avoir participé au suivi de ce qui s'est passé sur le plan N. Sinon, ça ne peut pas marcher. Donc, la question du suivi permanent de ce qui se fait nous paraît importante.

Enfin, le cinquième sujet, qui donne lieu à la cinquième table de chacune de nos travées, c'est la prise en compte du très long terme. Là non plus, ce n'est pas d'une originalité extraordinaire d'y avoir pensé. Nous sommes confrontés, sur ce plan – c'est vrai aussi dans d'autres domaines ; quand on construit une voie ferrée, ce n'est pas non plus pour deux ans – à des questions très particulières liées aux échéances de temps dont on parle. Cela nous a semblé justifier aussi, dans la réflexion sur la gouvernance, que l'on y réfléchisse particulièrement ; d'où ce cinquième thème.

Je récapitule. Le contenu du plan et sa cohérence avec les autres politiques ; c'est la table numéro 1. Les effets territoriaux par rapport au plan national, numéro 2. La place du public dans la préparation et le suivi du plan, numéro 3. La gestion des controverses et des conflits, numéro 4. Et la prise en compte du très long terme, numéro 5.

Aurélien LOUIS va maintenant vous dire quelques mots sur ce qui existe actuellement, puisqu'évidemment, on ne part pas de rien en matière de gouvernance – ce serait un peu inquiétant. Ensuite, madame NOIVILLE vous présentera son Haut Comité et la façon dont elle intervient dans cette démarche.

Aurélien LOUIS, Direction générale de l'Énergie et du Climat

Merci beaucoup. Je représente le Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui est, comme cela a été rappelé précédemment, l'un des deux co-maîtres d'ouvrage du plan. Je vais donc vous présenter quelques slides sur la situation actuelle du PNGMDR et de sa gouvernance, pour lancer le

sujet. Ce sont des slides qui ont été préparées avec l'Autorité de sûreté nucléaire, qui est l'autre co-maître d'ouvrage de ce plan.

Une première slide pour vous présenter la galaxie d'acteurs qui tourne autour du plan, et au-delà du plan, autour de la gestion des matières et déchets radioactifs en France. C'est un graphique que vous retrouverez dans pas mal de nos documents, et en particulier dans le dossier du maître d'ouvrage, pour ceux qui l'ont lu, qui était le document que l'on a mis en entrée du débat. Je ne vais pas balayer chacun des acteurs ; je pense que vous reconnaissez un certain nombre de logos sur la slide qui vous est présentée. J'aurai l'occasion de revenir sur la fonction de chacun dans les slides qui suivent. Mais je voulais illustrer, au travers de ce graphique la pluralité des acteurs qui interviennent sur la gestion des matières et déchets radioactifs en France, mais aussi le fait que finalement, l'on peut les classer dans un nombre restreint de grandes fonctions. Ce sont des fonctions que l'on retrouvera dans la suite de ma présentation.

Il y a déjà la fonction d'élaboration de la politique nationale – c'est le carré bleu, en haut à gauche –, la fonction de mise en œuvre de la politique nationale de gestion des déchets, la fonction d'expertises, qui appuie la mise en œuvre et l'élaboration de la politique nationale, et la fonction d'évaluation. La mise en œuvre, c'est le carré jaune, en dessous de la fonction de définition de la politique nationale. L'expertise, c'est le carré rouge, tout en bas, et l'évaluation, c'est le carré violet, à droite.

Je reviendrai sur ces différentes fonctions. Toute ma présentation va être structurée autour de ces 4 grandes fonctions.

Le PNGMDR, c'est avant tout un processus. Finalement, c'est un peu un processus sans fin, d'où l'illustration par cette espèce de route des mines, dans laquelle j'ai distingué 4 grandes étapes qui recommencent sans fin, depuis 2006. Il y a deux étapes préalables à l'adoption d'une édition du plan, qui se trouvent en haut, et à droite ; ce sont les étapes durant lesquelles on réfléchit aux grandes orientations à venir, pour la politique de gestion des déchets. On fait le bilan de ce qui a été fait sur les dernières années, et puis l'on se dit, collectivement, quelles sont les priorités. Le caractère inédit de cette séquence, aujourd'hui, sur cette édition, c'est que c'est la première fois que l'on fait une concertation préalable dans cette phase de réflexion préalable – c'est le débat public dans lequel on est. Et cette phase-là va donner suite à un travail qui va être fait avec le groupe de travail PNGMDR dont je vous parlerai ensuite, d'élaboration du plan national, dont la durée de validité est aujourd'hui de trois ans. Je pense que cela fait aussi partie des éléments de réflexions qu'il faut que l'on discute ; est-ce que trois ans, c'est une bonne durée pour le PNGMDR ? Ça, ce sont les deux étapes préalables à l'adoption d'une édition du PNGMDR.

Ensuite, il y a des étapes aval ; celles qui suivent l'adoption d'un PNGMDR, avec sa mise en œuvre. Sa mise en œuvre, c'est deux choses : c'est la réalisation d'un certain nombre d'études, par les producteurs, qui sont demandées par le PNGMDR, et puis la mise en œuvre d'un certain nombre de projets, qui sont aussi demandés par le PNGMDR. Et puis, il y a le suivi de la mise en œuvre qui consiste à vérifier que tout le monde fait bien ce qu'il était prévu de faire.

J'ai distingué des responsabilités – c'est forcément un peu schématique –, simplement pour dire qu'il y a des étapes dans ce processus qui sont plutôt sous la responsabilité du maître d'ouvrage, en coordination avec toutes les parties prenantes : c'est l'étape d'élaboration. Il y a des étapes qui sont plutôt sous la responsabilité des producteurs de déchets et de l'ANDRA : c'est l'étape de la mise en œuvre du PNGMDR. Et puis, il y a des étapes qui sont sous une « responsabilité partagée et collective », notamment dans le suivi de la mise en œuvre, et dans tout ce qui est réflexion préalable. Évidemment, c'est tout à fait discutable, mais c'est pour illustrer que finalement, l'ensemble des parties prenantes peut intervenir à un moment ou à un autre du processus.

Un mot pour dire que le PNGMDR s'inscrit dans un cadre général. C'est important de le garder en tête, parce que par conséquent, on ne peut pas parler uniquement de gouvernance du PNGMDR. Il faut se rappeler que le PNGMDR est pris en application d'une réglementation sur les déchets radioactifs. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique énergétique. Ces éléments de cadrage obéissent à leur gouvernance propre, qu'il faut toujours garder en tête, parce que c'est finalement une gouvernance qui influe aussi sur le PNGMDR. Pour illustrer cela, sans rentrer dans le détail : le PNGMDR est pris en application d'un certain nombre de textes de loi ; il y a les lois de 2006, les lois de 1991, et de 2016, qui ont été codifiées dans le Code de l'environnement qui, lui-même, découle d'un cadre européen (la directive de 2011). Vous avez aussi un cadre en matière d'énergie ; c'est le

paquet énergie-climat, qui s'est traduit en France, dans la Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte, notamment – dans le Code de l'énergie, disons généralement. Et c'est tout ce cadre-là qui influe sur ce que l'on peut faire, et ce que l'on ne peut pas faire dans le PNGMDR.

Très pragmatiquement, ensuite, il y a deux documents un peu structurants, dont on a déjà parlé : la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui définit les grandes priorités en matière de politique énergétique, et le PNGMDR, qui définit nos grandes priorités, en matière de politique de gestion des déchets. Là où le PNGMDR a une influence très forte sur la manière dont les déchets sont gérés, c'est en raison de ce point très important, qui est son caractère descriptif, puisque la loi (le Code de l'environnement) prévoit que les décisions prises par les autorités administratives doivent être compatibles avec les prescriptions du plan, qui prennent la forme d'un décret décrivant très précisément ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait en matière de gestion des déchets.

Je reviens aux étapes, et je vais distinguer les étapes « amont » et les étapes « aval ». Là, on est essentiellement dans cette phase amont, même si, en même temps, on fait un peu le suivi du précédent PNGMDR. Mais il y a, aujourd'hui encore, des réunions du groupe de travail PNGMDR qui examinent la manière dont a été mis en œuvre le PNGMDR 16-18, qui est encore en cours de validité. Nous sommes donc dans cette phase de concertation préalable ; nous allons passer par l'élaboration du PNGMDR, qui sera effectué par un GT pluraliste, qui est le GT PNGMDR – je reviendrai dessus ensuite –, sous le pilotage des deux co-maîtres d'ouvrage (l'ASN et la DGEC). Une fois qu'il sera rédigé, il sera soumis à l'évaluation environnementale, elle-même soumise à l'avis de l'autorité environnementale. Ensuite, il y aura une consultation du public, et enfin, une fois qu'il sera adopté, une évaluation par l'OPECST, qui est l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, émanant du parlement.

Dans tout le process, il y a des outils divers et variés de concertation avec le public. Sont-ils suffisants ? Sont-ils pertinents ? Ce sont des questions qui se posent. Il y a une élaboration pluraliste du plan ; toutes les parties prenantes sont amenées à s'exprimer sur ce plan. Il y a des outils d'évaluation du plan qui passent par l'autorité environnementale, qui passent par l'OPECST, et qui passent aussi en partie par la commission nationale d'évaluation, qui est une instance dépendant de l'OPECST. Il y a même des revues internationales ; on fait des revues internationales par l'AIEA tous les dix ans. On en a eu une, il n'y a pas très longtemps. On peut donc dire que l'évaluation est soumise à diverses exigences renforcées de transparence, et de concertation du public, mais je ne me prononce pas sur leur caractère suffisant et leur caractère pertinent. Cela fait partie des questions du débat.

Et puis, il y a les phases aval. Une fois que l'on a adopté le PNGMDR, il y a sa mise en œuvre et son suivi. Sa mise en œuvre passe par l'élaboration d'un certain nombre de rapports et d'études, qui sont présentées, examinées, discutées dans le cadre du GT PNGMDR. Chacune de ces études donne lieu à un avis, rendu par l'autorité de sûreté nucléaire, ou l'autorité de sûreté nucléaire de défense, avec l'appui technique de l'IRSN. Et puis, concrètement, sur le terrain, il y a la mise en œuvre des grandes orientations qui sont prévues par le plan, par les acteurs de terrain, les producteurs de déchets et l'ANDRA. Cela veut dire concrètement : mettre en œuvre des projets, faire évoluer des projets qui sont en cours. Et c'est là où l'on passe sur le volet territorial de la mise en œuvre des grandes orientations de la gestion des matières et déchets.

Là aussi, nous avons pas mal d'outils de mise en œuvre, de suivi, et de contrôle. Et je pense que c'est aussi une question ouverte que de se demander si c'est pertinent, si ce n'est pas redondant, ou si c'est suffisant.

Un mot sur le groupe de travail PNGMDR. Là, je vous ai mis sa composition. Juste pour vous dire que toutes les fonctions dont je parlais précédemment se retrouvent au sein de ce GT, avec également les représentants de la société civile (des associations de défense de l'environnement), qui apportent cette fonction de représentation, mais aussi cette fonction d'expertise pluraliste qui peut être utile aux travaux du PNGMDR.

Très concrètement, le PNGMDR est un groupe de travail qui se réunit de 3 à 5 fois par an, sous la coprésidence de la DGEC et de l'ASN. Le secrétariat est à l'Autorité de sûreté nucléaire. C'est un groupe de travail sur lequel on s'astreint au maximum de transparence. En particulier, vous retrouverez sur Internet l'ensemble des comptes-rendus des réunions que nous avons. De même que

vous trouverez sur Internet la publication de toutes les études qui sont rendues dans le cadre du PNGMDR.

Quelle est l'interaction concrète de ce GT dans l'élaboration et le suivi ? Au stade de la rédaction du PNGMDR, la rédaction repose essentiellement sur la maîtrise d'ouvrage, mais tous les textes sont discutés au sein du groupe de travail. Évidemment, il n'y a pas d'exclusive. Cela veut dire que si une partie prenante veut s'investir dans la rédaction d'un chapitre, ou d'une partie du PNGMDR, elle peut le faire, pour autant que cela soit validé par tout le GT. Et puis, au stade du suivi et de la mise en œuvre, le groupe de travail se voit présenter l'ensemble des études qu'a prévu le PNGMDR, et peut en discuter.

Un mot sur la déclinaison territoriale. Vous l'avez compris : le point important, c'est que le PNGMDR, aujourd'hui, c'est un plan national. Il parle des filières de gestion au plan national. Et il cherche à orienter ces filières de gestion en fonction d'objectifs environnementaux, économiques, etc. Mais se pose la question de la manière dont les grandes orientations nationales se déclinent territorialement. Elles se déclinent via les projets qui sont mis en œuvre par les producteurs de déchets, qui répondent à leur propre gouvernance, puisqu'ils sont eux-mêmes soumis à la concertation locale ; ils doivent répondre aux exigences de la réglementation, qui sont contrôlées par les autorités de sûreté, et les préfets, selon le type de projet dont il s'agit. De la même manière, il y a des commissions locales d'information – des instances de gouvernance de ces projets, d'information et de transparence –, mais le point important, c'est que, comme l'a prévu le Code de l'environnement, les décisions prises par les autorités administratives sur ces projets doivent être compatibles avec les prescriptions du plan.

Pour finir, quelques grandes questions que nous nous posons. Ce n'est pas exclusif ; cela n'a pas vocation non plus à orienter votre réflexion, mais ce sont quelques-unes des questions qu'il nous semble pertinent de se poser lorsque l'on se pose la question de la gouvernance. Premièrement, il s'agit de se poser la question des véritables attentes des citoyens et des parties prenantes : plus d'accès à l'information, des besoins de décryptage renforcé, plus de pédagogie, une association à la décision ? En fonction de la réponse à cette question, les outils ne sont pas les mêmes. C'est également : qui associer dans le processus du PNGMDR ? Est-ce que le fait d'associer la société civile via ses représentants est une bonne manière de faire ? Faut-il une représentation plus directe ? Ce sont des questions ouvertes. À quel stade faut-il associer les gens, et qui ? Vous avez vu que c'était un processus long, et que finalement, ce n'est pas la même chose que de faire le suivi des études du PNGMDR, et de réfléchir aux grandes orientations de la politique de gestion, pour la séquence à venir. Quelles interactions entre le niveau national et l'échelon des projets, en matière de gouvernance ? Finalement, le GT PNGMDR discute assez peu avec les CLI, ou les autres instances locales. Faut-il réfléchir à quelque chose par rapport à cela ? Enfin, sous quelle forme la gouvernance doit-elle se concrétiser ? Est-ce que le GT PNGMDR tel qu'il est aujourd'hui, et les autres instances que j'ai listées dans cette présentation, sont suffisantes, et quels outils développer ? Voilà qui conclut cette présentation sur l'état des lieux. Merci beaucoup.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, monsieur LOUIS, pour cet exposé complet et clair. Pour un éclairage sur un outil de gouvernance, nous allons donner la parole à madame Noiville, qui est Présidente du Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. Madame Noiville, à vous.

Christine NOIVILLE, Présidente du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Merci beaucoup pour l'invitation. Je préside effectivement le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, qui est une instance publique et indépendante, dont la mission est de s'assurer que pour tout ce qui concerne la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire, le public est correctement informé et, si possible, a son mot à dire. Naturellement dans cette perspective-là, la première chose que m'évoque cette session de ce soir sur la gouvernance, ce n'est pas tellement ce qui visiblement était attendu de moi, mais c'est plutôt d'abord de me féliciter d'une part que le public soit maintenant, pour la première fois, réellement et étroitement associé à l'élaboration de cet outil qu'est le PNGMDR, et d'autre part du fait que ce débat soit tenu. Nous sommes presque à la fin du débat. Il s'est tenu, me semble-t-il, et bel et bien tenu. Ce qui me paraît en ressortir, en effet, c'est que les acteurs ont discuté, débattu, se sont parfois empoignés de façon vive ; mais en tout cas, j'ai

l'impression que les questions ont été mises sur la table dans leur complexité. Et je pense que cela est vraiment très sain.

Cela étant dit, l'idée n'est pas de s'en tenir à une espèce de satisfecit. Dans le choix de la CPDP d'organiser cette session sur la gouvernance ce soir, il y a précisément la volonté d'aller un petit peu plus loin que cela, en revenant sur des questions qui ont été posées de façon récurrente par le public depuis le début de ce débat – cela a été très bien rappelé par Isabelle HAREL-DUTIROU. Des questions sur les rôles des différents acteurs : qui fait quoi, qui a la responsabilité de quoi ? Des questions aussi sur la place réelle qui est ménagée au public, dans la construction de cette politique de gestion des matières et des déchets radioactifs. Est-ce une vraie place ? Ou bien est-ce un simple « supplément d'âme », comme cela a été dit tout à l'heure ? C'est là-dessus qu'en tant que responsable d'une instance qui travaille sur les questions d'information du public, sur la participation du public, j'ai envie d'insister ce soir – assez rapidement, je vous rassure.

Ces questions-là, que l'on vient d'évoquer, elles sont une constante. Nous, au Comité pour la transparence, nous les avons rencontrées, d'une manière ou d'une autre, ces derniers mois, dans le cadre d'une concertation que le Haut Comité a organisée sur les conditions de sécurité du maintien en fonctionnement de nos plus vieux réacteurs en France. Nous avons buté exactement sur les mêmes questions. Et il est clair qu'il faut savoir les adresser, ces questions, en elles-mêmes. Premièrement, parce que c'est le premier débat public sur le PNGMDR, et qu'il est donc normal de faire un retour d'expérience. Deuxièmement, c'est d'autant plus normal que toutes les parties prenantes se sont énormément investies ; il y a eu beaucoup d'énergie qui a été mise dans ce débat, et beaucoup de moyens, y compris financiers. Il est donc normal de s'interroger. Et c'est d'autant plus normal de s'interroger que s'il faut recommencer tous les trois ans – en tout cas, c'est une question qui se pose, mais si elle paraît clairement établie par notre législation –, il faut se poser ces questions de gouvernance. Certains parmi mes collègues juristes diraient que, au fond, la seule chose qui compte, c'est la noblesse des procédures, et que le simple fait d'inviter le public à débattre, et de faire en sorte qu'il débattre, est en quelque sorte suffisant. Je me permets de m'inscrire en faux contre cette manière de voir les choses. C'est assez vrai, mais en même temps, au-delà de la vertu de la procédure elle-même, l'enjeu, c'est quand même que l'on débattre concrètement ce soir de savoir si la conception participative du PNGMDR, telle qu'elle a été voulue par nos gouvernants, est à la hauteur des exigences de notre démocratie, et plus particulièrement des principes qui ont été rappelés tout à l'heure : transparence, participation, etc.

Concrètement, dans ce débat, les sujets hautement controversés ont-ils pu être correctement discutés ? Un travail qui personnellement me semble énorme et très créatif a été réalisé par de nombreux acteurs, et notamment par la CPDP, en particulier de clarification des controverses, de commande d'expertise, voire d'anticipation de certaines expertises. Ce travail a-t-il porté ses fruits, en termes d'information complète et contradictoire ? Comment fait-on pour qu'au-delà de ce débat qui est en train de s'achever, cette masse d'information soit valorisée, vive, et resserve à d'autres ? Une autre question de gouvernance qui me paraît évidemment clé : que sera-t-il fait au bout du compte des observations du public ? Les autorités doivent évidemment revenir vers lui en étant très claires sur ce qu'elles ont entendu, et ce qu'elles vont en faire, ou pas. C'est d'autant plus important, me semble-t-il, que cet outil de programmation qu'est le PNGMDR, nous l'avons un peu dit tout à l'heure, est très complexe à comprendre. Il est notamment complexe en termes de construction de la décision publique, et en termes de place qui est vraiment ménagée au public. D'abord parce qu'il faut quand même le redire, ce n'est pas un projet circonscrit, contrairement à ceux dont on a l'habitude de débattre à la CNDP, mais un plan national. Ensuite, parce qu'il est quand même étroitement dépendant des choix de politique énergétique qui sont opérés par ailleurs, ou qui le seront bientôt. Enfin, parce que, que l'on parle de déchets TFA, de déchets MAVL, de déchets ultimes, etc., la marge de manœuvre dont disposent les autorités publiques n'est pas la même. Certains points sont déjà actés – Aurélien LOUIS l'a dit tout à l'heure – ; d'autres pas. Du coup, il me semble que c'est compliqué pour le public d'identifier clairement la portée que peuvent avoir les observations qu'il a faites, dans ce cadre-là. D'où la nécessité que les autorités publiques rendent compte de manière très claire de ce qui a été entendu, de ce qui en sera fait, en fonction de la marge de manœuvre existante.

Et puis, un dernier point. Puisqu'il est question de gouvernance, je crois qu'il ne faut pas hésiter à réfléchir à des questions difficiles, comme celle qui, me semble-t-il, est à plusieurs reprises revenue dans le cadre de ce débat public, à savoir : quels sont les avantages et les inconvénients au fait que,

dans ce PNGMDR, l'autorité de sûreté nucléaire soit co-maître d'ouvrage avec la Direction générale énergie-climat ? Quels avantages en termes de robustesse de la politique proposée ? Quels inconvénients potentiels, en termes de difficulté à donner un avis vigilant, voire critique, sur cette politique ? C'est bien une question de gouvernance qui est posée là. Une question portant sur le rôle de chacun : certains informent, certains débattent, certains contrôlent, certains prennent les décisions. Et il me semble que cette question-là, il importe d'autant plus de se la poser que le public n'a pas cessé, dans le cadre de ce débat – j'en ai l'impression, en tout cas – de rappeler à quel point il comptait sur l'autorité de sûreté nucléaire pour ce qui concerne l'encadrement et le contrôle.

Des questions de ce type-là, il y en a évidemment énormément. Je vais m'arrêter là, simplement pour vous dire à quel point il me paraît important et judicieux qu'en bout de course, la CPDP ait souhaité mettre ce sujet sur la table. Je souhaite quant à moi qu'effectivement, la réflexion de ce soir apporte quelques premiers éléments à toutes ces questions difficiles, qui sont au cœur de ce que l'on appelait tout à l'heure « la confiance dans l'élaboration d'une politique publique ». Je vous remercie.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, madame NOIVILLE. Comment allons-nous nous y prendre, concrètement ? Comment allons-nous passer au travail ? Pourquoi êtes-vous répartis en tables ? Comment allons-nous traiter toutes ces thématiques ? C'est ce que je vais essayer de vous expliquer le plus clairement possible.

Il y a 5 thématiques, et il y a 10 tables. C'est tout simplement parce que nous voulions ne pas nous contenter de pouvoir convier 50 personnes à cet exercice, mais 100. Cela nous paraissait être un chiffre plus acceptable. Nous avons donc simplement décidé de doubler le dispositif. C'est pour cela que nous avons parlé de zone A et de zone B. Sachez qu'il va se passer exactement la même chose dans la zone A que dans la zone B ; en parfaite symétrie, avec des tables numérotées de 1 à 5 dans chaque zone.

La table à laquelle vous êtes assis ne va rester votre table que pour 20 minutes, puisque toutes les 20 minutes, vous allez changer de table, de manière à pouvoir traiter les 5 thématiques. Vous allez changer de table librement. C'est-à-dire que vous n'êtes pas tenus de rester dans la même configuration, avec les mêmes personnes, tout au long des rotations. Vous n'êtes pas tenu de faire : table 1, puis 2, puis 3. Vous pouvez les faire dans le désordre, vous rendre à la table qui vous plaît. Simplement, vous êtes tenus de le faire dans votre zone ; ceux qui sont en A restent en A, et ceux qui sont en B restent en B.

C'est Marilynne MEAUX, notre collègue, qui sera le maître du temps ; c'est elle qui signifiera, toutes les 20 minutes, que l'on change de table. Vous n'avez donc pas à vous en soucier. À chaque table, vous allez trouver un hôte de table, c'est-à-dire quelqu'un qui ne va pas bouger. Cette personne est soit un des membres de la Commission, soit une des personnes venues en renfort pour cet exercice, qui sont garants de la concertation, volontaires et bénévoles. Ces personnes-là ne changeront pas de table, elles auront à charge de vous accueillir, de vous rappeler la question qui est traitée à leur table, et de vous expliquer ce qui s'est dit avant que vous arriviez ; ce qu'ont déjà produit comme matière les groupes précédents, de manière à ce que chaque groupe puisse travailler sur la base de ce qui aura été dit avant, et à ce que l'on ne reparte pas de zéro à chaque fois. Les notes pourront être prises directement sur les nappes en papier, de manière à ce que l'on puisse voir, au fur et à mesure, la réflexion qui avance, et la matérialiser. Vous trouverez aussi à chaque table une gommette de couleur que vous devrez coller sur votre veste, ou votre chemise, à chaque fois que vous arrivez à une table. C'est une manière de s'assurer, à la fin, une fois que vous aurez bien 5 gommettes de 5 couleurs différentes, que vous avez traité les 5 thématiques. De manière à être décoré comme les plus hauts dignitaires, vous allez aussi coller, si vous le voulez bien, une étiquette avec votre nom et votre structure ; cela vous évitera de faire des tours de table à chaque fois. Vous l'avez compris ; cela va nous permettre de gagner un temps précieux.

Cela ne se ressent peut-être pas encore, mais la salle est très sonore. Nous allons être nombreux à parler ; les tables sont grandes, donc nous allons être tentés de projeter un peu notre voix. Je pense qu'il est vraiment important que nous essayions tous de commencer doucement, pour ne pas tomber dans la surenchère qui risque de nous fatiguer tous. Est-ce que j'oublie quelque chose, d'après vous ?

Nous allons faire cet exercice pendant à peu près 1 h 40. Ensuite, il y aura 20 minutes de pause. Nous avons prévu une petite collation, pour souffler. Et puis, pour chaque thématique, il y aura une petite restitution de 5 minutes de ce qui s'est dit.

Pour terminer, sachez juste qu'il y a dans cette salle des gens très différents, qui ont été mobilisés par des canaux très différents. Donc, c'est super. Nous sommes vraiment heureux de vous voir tous autant que vous êtes. L'objectif de ce format, c'est que les échanges puissent se faire de manière très libre, de manière horizontale. Ils ne sont pas enregistrés, ils ne sont pas filmés. Donc, vous pouvez vous exprimer tout à fait librement. Certaines personnes parleront au nom de leur structure, et c'est normal, mais vous êtes tous également invités à parler en votre nom propre, si vous le souhaitez.

Je vous souhaite une très bonne séance de travail, à la table à laquelle vous êtes pour commencer, et aux suivantes, toutes les 20 minutes.

Tables rondes

Catherine LARRÈRE, membre de la Commission particulière du débat public

Mesdames et messieurs, nous allons procéder maintenant à la restitution de vos travaux. Merci infiniment pour ce travail long, et studieux. Nous avons été frappés par la conscience avec laquelle vous avez mené ces échanges dans ces tables rondes. L'exercice était soutenu, et vous êtes sans doute fatigués. En tout cas, je vous remercie beaucoup de la concentration et de l'implication qui manifestement ont été les vôtres.

Nous allons procéder maintenant aux restitutions des différents thèmes qui ont été retenus. Ces restitutions vont être faites par les membres de la Commission particulière, après avoir travaillé avec les garants qui étaient présents sur chaque table, et qui vous ont aidé à organiser ces échanges.

Je cède tout d'abord la parole à Antoine, qui va, le premier, commencer ce travail de restitution.

Antoine TILLOY, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous demande beaucoup de tolérance ; j'ai eu peu de temps pour essayer de résumer les échanges qu'il y a eu sur la table. Nous devons discuter des interactions du plan avec les autres politiques publiques, et de la mise en œuvre du plan.

Un premier point qui a été discuté, qui est assez naturel et qui a occupé un temps assez important, c'est l'interaction entre le PNGMDR et la politique énergétique, avec un premier point de consensus sur le fait qu'il y a aujourd'hui une temporalité qui est peut-être à revoir. Avec un PNGMDR qui se fait tous les trois ans, et une politique énergétique tous les 5 ans, cela fait un PNGMDR assez court, qui rend l'évaluation difficile, et désynchronisée de la politique énergétique. Du côté du consensus, à peu près tout le monde a dit qu'un lien dans les deux sens entre la politique énergétique et la politique sur les déchets était souhaitable. Du côté du dissensus, la question est de savoir dans quel sens se fait la hiérarchie, s'il y en a une entre les deux. Est-ce que c'est la politique énergétique qui fixe un cadre dans lequel on définit ensuite une politique de gestion des déchets, ou est-ce que ce sont des contraintes sur ce que l'on accepte de produire comme déchets, qui devraient fixer la politique énergétique ?

La question de l'interaction entre la politique énergétique et la question des déchets a été abordée en partie sur deux exemples, à l'interface : le cas d'Astrid, et le cas plus général du retraitement des combustibles usés, comme un exemple de point, qui, se retrouvant à l'interface, était moins débattu côté public. La séparation de ces deux enjeux, entre énergétique et déchets, ayant aussi le défaut de créer une frustration pour le public, et une difficulté pour la lisibilité du débat.

Un avis minoritaire de contre-argument disait que plus d'intégration ne serait peut-être pas nécessaire ; il y a le fait que la PPE ne concerne pas que le nucléaire, et que d'un autre côté, le PNGMDR ne concerne pas que les déchets produits par les activités électronucléaires. Ça, c'est le premier point d'interaction avec la politique énergétique.

Les trois autres points qui ont été discutés, en termes d'interaction avec des politiques, sont les interactions avec l'environnement, les politiques de transport, et d'autres politiques publiques.

Sur l'environnement, il a été noté que le fait que l'autorité environnementale donne un avis était quelque chose de positif. Ensuite, la question s'est posée de savoir si c'était le début d'une intégration supplémentaire, et si c'était quelque chose à développer. Un autre point sur le lien avec l'environnement, c'est la question des analyses de cycles de vie, dans le cadre du PNGMDR, comme un premier point, où des données du PNGMDR remontent vers la politique énergétique.

Le lien avec les politiques de transport a été envisagé dans son aspect local, comme une des premières manifestations locales des impacts du plan. On voit le plan qui se met en œuvre d'abord parce qu'il y a des changements sur les transports, notamment à Bure. Ça, c'est un sujet qui a été aussi discuté un peu, également dans le sens de faire peut-être plus d'intégration.

Enfin, un point d'interaction avec d'autres politiques publiques, où le lien se ferait dans l'autre sens ; le PNGMDR servant à alimenter d'autres politiques publiques. La question des déchets conventionnels a été mentionnée plusieurs fois comme domaine qui s'inspirerait de la gestion des déchets radioactifs.

D'autres points ont été discutés ; des questions plus liées à la gouvernance. Un premier point ayant été discuté dans les deux groupes était de savoir comment évaluer le plan. Est-ce que le bilan qui est fait du plan précédent est suffisant, notamment au regard des enjeux environnementaux et de tous les autres enjeux ? Le problème, aussi, de la lisibilité du plan : est-ce que le plan est suffisamment clair, transparent et lisible pour le public ? Enfin, la question de savoir si celui qui doit évaluer le plan est celui qui l'élabore, ou si c'est l'opérationnel – celui qui le met en œuvre.

Un autre point sur la gouvernance et son évolution : à plusieurs tables, profitant probablement de l'absence du maître d'ouvrage, a été mentionné le fait qu'il fallait réfléchir à une évolution de la place de l'ASN dans l'élaboration du plan – que l'ASN ne soit plus maître d'ouvrage – et qu'il fallait choisir entre être un organe de contrôle et être un organe d'élaboration.

Ensuite s'est posée la question de la place du citoyen ; la question de la forme. Fallait-il une autorité représentative, ou des citoyens tirés au sort ? Fallait-il une autorité représentative comme le HCTISN, ou des citoyens, directement ? Fallait-il une commission permanente, en plus ? Cela a été défendu par certaines personnes. D'autres ont émis la critique d'un risque de prolifération d'entités qui créeraient encore plus un problème de lisibilité, qui a été dénoncé à plusieurs reprises ; le fait que la pluralité des instances et des différents débats publics rendaient la chose difficile.

Je pense avoir à peu près fait le tour de ce qui a été dit. Je n'ai sûrement pas tout dit, j'ai sélectionné un petit nombre de points, et j'en ai probablement oublié certains d'autres importants. Je crois que de toute façon, là, c'est une restitution à chaud ; il y aura un exercice beaucoup plus rigoureux ensuite de mise en forme de tout ce que vous avez dit. Là, c'est vraiment une version pour que vous ayez un vague retour.

Catherine LARRÈRE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Antoine. Michel, sur la deuxième partie.

Michel BADRÉ, membre de la Commission particulière du débat public

Je commence par les remerciements à tous ceux qui ont défilé à la table 2, de ce côté-ci – c'était vraiment intéressant –, et à ma collègue garante de la table 2, en face, parce que nous nous sommes retrouvés tout à fait en phase sur beaucoup de choses, et enfin à Antoine, parce qu'il m'a donné 5 minutes de plus que ce qu'il a eu, lui, pour préparer cette synthèse à chaud.

5 points : les trois premiers étant liés entre eux, et les deux derniers également.

Sur les trois premiers, je pars du plus général. Nous avons eu une discussion qui a traversé plusieurs tables, sur le fait de savoir si une décision nationale, d'intérêt national, pouvait être imposée, sans autre forme de procès, à des acteurs locaux, en disant : c'est l'intérêt national, et c'est comme cela, vous n'avez pas à discuter. Ce point a fait débat, évidemment. Il y a eu deux idées supplémentaires qui ont été introduites, ou deux réflexions qui ont été faites, plutôt, même si elles ne se traduisent pas par des idées opérationnelles immédiates. La première c'est qu'il fallait avoir une réflexion sur la subsidiarité, au sens : quelles sont les décisions qui doivent vraiment être prises au niveau national, en matière de gestions de matières et de déchets, et quelles sont celles qui peuvent, ou doivent, être

prises à un niveau local ? J'annonce, sans dire ce qu'il y aura dedans, que j'y reviendrai dans le cadre de mon cinquième et dernier point. Toujours sur ce premier point (comment une décision nationale peut être appliquée localement sans difficulté, ou avec des difficultés raisonnables ?), ce qui a été dit par plusieurs personnes, c'est qu'il fallait d'une part des critères qui justifient pourquoi un projet particulier allait être mis à un endroit plutôt qu'à un autre, et qu'il ne fallait pas que ce soit une décision arbitraire. Il faut que cela repose sur des critères qui puissent être discutés, sachant que ces critères peuvent être de tous ordres ; géologiques, techniques, économiques, sociologiques, etc. Il faut aussi et surtout qu'il y ait des lieux de concertation où ce genre de chose puisse être discuté – sur les décisions nationales, avec les acteurs locaux.

Deuxième point : on franchit un cran vers les décisions plus concrètes. Lorsqu'il apparaît, à la suite d'études, de réflexions, de choses diverses et variées, qu'une mesure du plan national va se traduire par un projet local – l'exemple qui a été pris, vous vous en doutez, c'est celui de la piscine d'entreposage –, ce qui a été dit avec force par plusieurs tables, c'est qu'il fallait absolument éviter la situation tout à fait néfaste et bloquante pour l'avenir dans laquelle on annonce à des gens, dans un territoire donné, que le projet a été décidé et que c'est chez eux, et qu'ensuite, on va voir comment l'on fait. Il faut absolument éviter ce genre de scénario, et pour cela, plusieurs méthodes sont possibles, qui reposent toutes sur les lieux de concertation associant les acteurs locaux – nous n'avons pas précisé lesquels : des élus, les membres des CLIS ? Ces acteurs locaux doivent être associés aux décisions nationales, sur plusieurs choses. D'abord, sur le fait de pouvoir s'assurer qu'il n'y avait effectivement pas d'alternative, quand on parle d'un seul projet, ce qui n'est pas toujours très simple. Deuxièmement, que les critères de localisation – j'en ai déjà dit un mot – étaient clairs, compréhensibles, ouverts, transparents. Et troisièmement, à condition qu'ils soient discutés très en amont, et non pas comme une compensation attribuée en fin de parcours ; qu'il y ait quelque chose comme un contrat de territoire dans lequel les acteurs locaux puissent intégrer l'intérêt général local en le mettant en parallèle avec l'intérêt général national qui justifie qu'un projet se fasse à un endroit donné. C'est donc une démarche relativement ambitieuse, mais qui est destinée à éviter la situation dans laquelle l'on parachute un projet, en essayant ensuite de voir ce que cela donne.

Le point commun à ces deux premiers aspects, c'est le troisième ; c'est qu'il y a derrière tout cela un fort besoin d'information des citoyens. C'est vrai pour les nationaux comme pour les citoyens locaux. Nous sommes tous citoyens de quelque part. C'est difficile, pour deux raisons qui ont été soulevées explicitement. La première, c'est que l'on est sur des sujets techniques, et la deuxième, c'est que l'on a souvent des télescopages de calendriers. Dans le PNGMDR, on parle de calendrier qui s'étale sur des siècles, en tout cas des décennies, et beaucoup de décennies, alors que dès que l'on parle d'un projet local, qui peut être une déclinaison du PNGMDR, on va parler de la DUP, qui est l'année prochaine, et du dossier qu'il faut préparer. Donc, ce télescope de calendrier est compliqué à gérer, et cela fait partie des besoins d'informations pour que tout le monde voie bien où il se situe. La référence a été faite au présent débat public – là, je vais me tirer une balle dans le pied droit, et envoyer une fleur dans la main gauche – ; il nous a été dit (les gens qui sont dans la salle me démentiront si ce n'est pas vrai) que le débat avait permis de progresser dans cette information, mais qu'il y avait encore beaucoup de progrès à faire, la preuve étant que le grand public n'a pas été tellement présent. Effectivement, nous ne l'avons pas tellement vu.

Le quatrième et le cinquième point, qui me permettront de conclure, sont complètement liés entre eux. Le quatrième, c'est le fait qu'il fallait établir une meilleure articulation, plus étroite, entre les CLI – nous avons eu plusieurs fois à table, et je les en remercie au passage, des représentants de CLI, ou de l'ANCLI – et les instances nationales ; que l'on ne dise pas qu'il y a d'un côté des procédures de décision nationales, le groupe de travail PNGMDR, etc., et puis, de l'autre côté, localement, les CLIS, dont l'objet n'est pas le même. Il faut que l'articulation entre les deux soit plus étroite. Le cinquième point, qui est une proposition concrète qui a été faite par l'un des participants à l'une des tables, consistait à dire : pourquoi en matière de déchets classiques, y a-t-il une déclinaison locale du plan de gestion nationale, alors que sur le PNGMDR, il n'y a pas cette déclinaison locale du PNGMDR national ? Ce n'est pas pour le plaisir d'avoir un document de plus et un travail de plus à faire. C'est parce que, pour l'implication des acteurs locaux – en particulier des élus, dont il a été dit plusieurs fois qu'alors que normalement ils sont membres des CLI, ils n'étaient pas toujours là – il faut qu'il y ait des lieux, des supports et des instances qui justifient leur présence, sinon ils ne viennent pas et du coup, cela se passe mal. Voilà à peu près ce qui a été dit.

Catherine LARRÈRE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

La table 3 portait sur les controverses et les conflits. Sur la première question qui avait été posée (est-il nécessaire d'avoir une évaluation contradictoire du plan ? À quel niveau ? Concrètement, comment cela pourrait être mis en œuvre ?), certaines personnes ont dit : « y a-t-il vraiment des contradictions ? » Ce qui voulait dire qu'à partir du moment où certaines décisions ont été prises par les instances autorisées à les prendre, il fallait les accepter. D'autres, a contrario, on dit que le fait de clarifier les controverses à tous les stades, et notamment en amont des débats, et pendant toute la durée de vie du plan, permet de maintenir la démocratie vivante. D'ailleurs, la démarche de clarification des controverses a été unanimement saluée. Comment le fait-on ? Et comment associe-t-on le public à cette démarche de clarification des controverses ? Il y a la notion d'entre-soi qui est sortie fortement ; ne pas rester dans un entre-soi, mais permettre au public d'entrer dans cette démarche de clarification des controverses. Certains ont dit, d'ailleurs, que la clarification des controverses était technique, mais que l'on pourrait aussi y associer des sujets éthiques.

Sur la garantie de l'expression des contradictions et des conflits, et la reddition de comptes, certains ont pointé que dans ce débat, il avait deux grands absents : d'une part le grand public, et d'autre part, les décideurs. Certains ont dit : « où sont les élus ? », « où sont les députés ? », « où est le gouvernement ? ». Ce sont aussi des questions de transparence.

Concernant l'expression des points de vue contradictoire, et la question de savoir à quelle échelle il faut permettre cette expression, certains ont proposé de créer une structure qui permettrait d'inclure le public tout au long de la vie de ce plan. Un groupe de travail élargi, incluant des citoyens, avec une sorte de panel citoyen permanent. D'autres ont pointé la nécessité que cette instance, si elle devait être créée, devrait exister à plusieurs échelles : l'échelle territoriale, et l'échelle nationale, avec évidemment – mais cela a déjà été dit par Michel – des interfaces entre ces deux échelles.

Une question importante a été pointée également : pour permettre la clarification des controverses, il faut une effectivité d'accès à l'information. Donc, il ne suffit pas que l'information existe ; encore faut-il que les citoyens puissent se l'approprier. Ce sont les « limites de la transparence ». D'autres ont dit que ce n'était pas la peine de mettre la controverse sur la table, tant qu'elle n'était pas résolue – cela a fait débat.

Il a été dit aussi que pour nourrir la controverse, il ne fallait pas mettre en débat uniquement le sujet dont on voulait débattre, mais systématiquement, les solutions alternatives, et rendre compte, au moment de la prise de décision, de la façon dont on a évalué l'alternative possible.

Enfin, il y a eu une question importante sur les outils que l'on doit utiliser pour permettre cette montée en compétence du public. Il y a eu beaucoup de propositions faites. Certains ont dit : il y a eu des jeux, il y a eu le serious game ; il pourrait y avoir une utilisation bien plus importante des réseaux sociaux ; il faut permettre au citoyen de se sentir concerné. La question du concernement qui avait été évoquée lors de la table ronde est ressortie.

Enfin, il y a la place du citoyen et la reconnaissance de l'expertise citoyenne en tant que telle. Certains disaient que les sujets étaient trop techniques pour que le citoyen puisse avoir sa place dans cette élaboration. D'autres ont dit : non, un groupe de citoyen, à partir du moment où on lui permet de monter en compétence, il a une expertise qui doit être reconnue en tant que telle. Il y a eu des références faites aux jurys d'assises, où le public profane qui est invité à participer devient compétent à partir du moment où il se sent concerné. Donc, le fait d'avoir recours à ce type d'instance pourrait permettre d'inclure le citoyen dans ce lieu de prise de décision.

La question du contrôle citoyen : il y a eu un vrai débat sur les formes que la démocratie doit prendre. Doit-on s'en tenir à la démocratie représentative ? Jusqu'où la démocratie participative doit-elle aller ? Certains ont pointé de nouveaux outils, comme la sociocratie. En tout état de cause, la reddition de comptes a été pointée comme une condition sine qua non, à tout moment, c'est-à-dire non seulement au moment où le plan est arrêté, mais également ensuite, quand on le met en œuvre. Qu'il n'y ait pas seulement un temps dédié au débat, et ensuite une espèce de trou noir, dans lequel les citoyens ne se reconnaissent plus.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Je m'excuse d'avance du caractère partiel de ce que je vais pouvoir restituer, et je me réjouis de prendre le temps, un peu plus tard, de faire une synthèse beaucoup plus rigoureuse des deux tables.

À ma table numéro 4, nous nous sommes occupés de la question de l'implication du public, et de sa participation. Quasiment d'entrée de jeu, la question qui est revenue à chaque fois, c'était « encore faut-il savoir si les gens ont envie de s'impliquer, ont envie de participer ». Certaines personnes ont répondu clairement par la négative ; il y a énormément de gens que cela n'intéresse pas, qui n'ont pas envie de participer, qui s'en fichent. Il y a des gens qui ont dit : « oui, mais alors ne faut-il pas aller au-delà de ce désintérêt ? L'intérêt ne se crée-t-il pas ? » Et quelqu'un a dit : « il n'y a pas de citoyens désintéressés ; il n'y a que des gens qui pensent soit qu'ils ne sont pas capables de participer, soit que cela ne sert à rien de participer ». À partir de là, nous avons exploré ces deux grandes questions.

D'abord, la question de l'accessibilité de l'information, c'est-à-dire de la possibilité d'entrer dans les réflexions et d'y participer, avec l'idée qu'il fallait des moyens alloués à cette information, cet exercice de vulgarisation. Nous avons évoqué des campagnes de sensibilisation ; nous avons aussi évoqué le fait que l'information devait être accessible dans la terminologie, mais qu'elle devait également être crédible, et coconstruite d'une manière qui la rende légitime. À ce titre, l'exercice de clarification des controverses a encore une fois été cité comme une bonne pratique, qui pouvait être mieux exploitée. Quand l'information est construite de manière contradictoire, finalement, elle gagne en légitimité, et elle devrait être mieux exploitée pour aller vers le grand public.

Ensuite, la question de l'impact de la participation. Là, je vais passer vite, parce que je pense que c'est assez clair pour tout le monde qu'il est compliqué de demander à des gens de s'investir et de participer si l'impact du temps passé, de leur énergie et de leur investissement n'est pas clair. Il y a des gens qui ont dit que l'impact de la participation n'était ni réel ni visible, et qu'il y avait de toute façon le sentiment que la décision se prendrait ailleurs, d'une autre manière, en d'autres lieux. Qu'il y avait des enjeux sous-jacents, invisibles, qui n'étaient pas accessibles aux citoyens désireux de s'impliquer. On a beaucoup interrogé le rôle des acteurs relais que sont les médias – la responsabilité des journalistes dans ce travail de mise à disposition des informations et des enjeux –, le rôle des associations, avec l'idée que les associations, qui sont souvent intégrées aux groupes de travail et aux réflexions, ne représentent pas la société civile. Elles sont tout à fait légitimes à être autour de la table, elles doivent y rester, être entendues, mais on se trompe de cible en disant que la société civile est autour de la table parce que les associations y sont. Et puis, il y a évidemment le rôle des élus locaux, avec l'idée qu'ils devaient être beaucoup plus et mieux impliqués dans la fabrique du PNGMDR, et que l'on pourrait associer des élus locaux aux groupes de travail, en dehors de ceux qui sont représentés par la CLI, et – pourquoi pas ? – des journalistes, avec l'idée qu'il fallait aussi créer des espaces de montée en compétences pour des gens qui ne sont pas familiers des enjeux. Le modèle des jurés d'assises a été cité. L'idée de créer une instance de participation permanente, avec des citoyens tirés au sort tous les deux ans, par exemple, qui pourraient statuer sur des questions d'énergie a été évoquée. Les étudiants ont aussi été identifiés comme un public qu'il pouvait être intéressant d'associer plus régulièrement aux échanges. Il y a l'idée que c'est un public qui est en capacité de s'approprier rapidement des enjeux techniques, tout en arrivant avec des modes de pensée et un rapport au monde différents, susceptibles d'apporter un peu d'oxygène et d'énergie dans les échanges.

Pour terminer, je reviendrai sur la question du concernement : comment arrive-t-on à créer de l'intérêt, à susciter de l'intérêt ? Comment arrive-t-on à faire en sorte que les gens se sentent concernés ? Là, il y a eu deux grandes idées. La première, c'est qu'il faut du temps, et que ce n'est pas sur 4 mois de débats que cela se crée. Il faut du temps long, et là-dessus, l'école a certainement un rôle à jouer. Il faut prendre conscience que le nucléaire, aujourd'hui, constitue une part de notre héritage national, et que, à ce titre, à l'école, il n'y a pas de raison que l'on n'apprenne pas ce qu'est un becquerel, un millisievert, au même titre que l'on apprend d'autres unités de mesure. C'est l'idée qu'il y a une culture, ou une « contre-culture du nucléaire » – pour citer un participant – à créer en France, dès le plus jeune âge.

La deuxième piste qui a été évoquée, c'est celle de la culture du risque, avec l'idée qu'en France, il n'y avait pas vraiment cette idée reconnue par un pouvoir public légitime, qu'associé à notre choix de recourir au nucléaire, il y avait un certain nombre de risques et, potentiellement, des failles. Le fait de

reconnaître publiquement l'existence d'un risque, d'une manière qui ne soit pas anxiogène, qui soit étayée, objectivée, c'est aussi une manière de créer du concernement, de créer de l'intérêt, parce qu'à partir du moment où je sais qu'il y a l'existence d'un risque, je sais que c'est un sujet sur lequel j'ai plus envie de m'impliquer.

Catherine LARRÈRE, membre de la Commission particulière du débat public

La dernière table portait sur la gouvernance et le temps. Le titre était : « la gouvernance à l'épreuve du temps », et dans ce temps, on entendait qu'il y abat aussi du très long terme. Je dirais qu'il y a eu un effet d'attraction du long terme, qui est devenu le temps par excellence, et que quand on parle de long terme et de gestion des matières et déchets radioactifs, on parle de Cigéo. Donc, d'une certaine façon, la conversation a été attirée par la conservation sur la très longue durée de déchets qui dureront très très longtemps.

Là-dessus, la question s'est focalisée sur l'opposition entre la mémoire qu'il faut garder et l'oubli qu'il faut, au contraire, installer, et sur l'opposition entre « faut-il transmettre aux générations futures la mémoire des déchets que l'on a enterrés ? » ou au contraire, « est-ce que ce que l'on peut faire de mieux pour elles, c'est qu'elles n'aient pas les moyens de savoir qu'il y a quelque chose ? ». Sur cette opposition, nous avons cherché des compromis possibles, d'abord en disant que l'oubli ne se décrète pas ; il ne se décide pas. Il y a toujours un devoir de mémoire. C'est cela que l'on peut décider. Mais l'oubli arrive sur le très long terme, et même parfois sur un plus court terme. Pour cela, a dit quelqu'un, il faut être « robuste » à l'oubli, c'est-à-dire prévoir des solutions, une gouvernance, qui permettent que même si l'on oublie, cela ne devienne pas un désavantage grave.

À côté de cette attraction vers le très très long terme, il y a eu, au contraire, une attention sur le très court terme, sur la périodicité et le rythme très rapide des successions des PNGMDR. Et là, on retrouve ce qu'évoquait Antoine pour commencer : trois ans, c'est très court. Ce n'est pas synchronisé avec les 5 ans de la PPE, et en plus, à l'intérieur même des trois ans, ça gère des décisions hétérogènes, puisqu'il faut distinguer entre un certain nombre de décisions stratégiques qui portent sur le long terme, comme les questions de recyclage, par exemple, et puis des décisions opérationnelles à très court terme. Entre maintenir une unité qui maintient la cohérence et chercher une cohérence qui risque d'être détruite par l'hétérogénéité de ce qu'elle rassemble, l'idée est qu'il fallait chercher un équilibre entre les deux. D'autant plus qu'entre les décisions opérationnelles à court terme et les décisions qui engageaient un temps très long, il risquait d'y avoir un double handicap, avec d'un côté le risque de se laisser paralyser par la vision du long terme et, au contraire, la tendance à sacrifier la prise en considération du long terme dans l'urgence des décisions opérationnelles rapides.

On revenait, à ce moment-là, entre le très long terme et les petites cellules de trois ans, et la décision rapide, à la question qui était peut-être la question principale de cette cinquième table : la question de la continuité. Comment, dans des processus qui engagent le très long terme, maintenir la continuité de la gouvernance ? Comment maintenir la continuité des décisions ? L'interrogation sur la continuité s'est répartie sur deux points. D'une part la continuité d'une décision ; c'est la continuité des gens. C'est la continuité des personnes qui participent à cette décision. De ce point de vue-là, on a insisté à la fois sur l'avantage que présentait le fait que des associations, dans le groupe de travail du PNGMDR, soient là de façon continue, de façon longue. On a également insisté sur l'importance, avec la succession des gens à des postes d'élaboration et de participation à la gouvernance, qu'il y ait quelque chose comme une transmission des compétences, de l'information. On en est venu plus généralement à « comment assurer le lien entre les générations présentes et les générations futures ? » La réponse était toute simple : des gens qui se considèrent d'une certaine façon comme les générations futures d'aujourd'hui – c'est-à-dire les jeunes : aussi bien les jeunes qui étaient en âge d'être associés à la gouvernance... Mais là, on retrouvait des thèmes qui avaient été abordés à d'autres tables ; on montrait à quel point la continuité ne pouvait se faire sans un travail d'éducation. Je dis bien « d'éducation », parce que ce n'était pas simplement un travail d'information, ou d'enseignement. Il ne s'agissait pas seulement de donner les bases qui permettent de comprendre ces questions un peu techniques ; il fallait surtout éduquer des enfants à être capables de se faire un jugement, de ne pas être influencés par un parti ou un autre, mais d'être capables de se faire leur propre jugement.

En même temps, la question de la continuité, c'était la question de la décision. De ce point de vue-là, toujours dans la tension entre le très long terme et le très court terme, certaines personnes ont mis en cause l'idée même que la gouvernance ait avoir avec le long terme. Parce que le très long terme – les 10 000 ans, les 100 000 ans, les 300 000 ans – échappe à ce qui a du sens pour nous, et que si gouvernance il y a, et s'il y a temporalité de la gouvernance, ça se joue dans le présent et l'itération – la répétition, la reproduction – d'une décision qui se prolonge ainsi dans le temps.

L'autre idée, toujours sur cette question de la temporalité de la décision, de sa continuité possible, c'est l'idée que le temps de la décision n'est pas uniquement ce que cela semble vouloir dire au premier abord ; c'est-à-dire le moment où je « décide que... » Le temps de la décision, c'est le temps de l'effet de la décision et de la portée d'une décision. À partir du moment où l'on fait cela, on aborde la question de la réversibilité – une question qui a été abordée à plusieurs reprises, mais que l'on peut aborder à ce moment-là. Le temps de la décision, c'est la différence du temps entre le moment où la décision reste réversible et le moment où elle devient irréversible. À ce moment-là, « réversibilité » et « irréversibilité » ; on abordait la question de la mémoire. Nous avons donc distingué différents types de mémoire : institutionnelle, technique, citoyenne, dans l'idée qu'entre oubli et mémoire, il y aura toujours la nécessité d'une mémoire, non seulement pour transmettre vers les générations futures, mais aussi pour transmettre vers les générations futures. Non seulement : « que léguons-nous ? », mais « que nous a-t-on légué ? ». Et ça, c'est aussi notre responsabilité de transmettre cette mémoire. Donc : temps, mémoire, oubli ; c'est quand même la mémoire qui l'a emporté.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci infiniment. Tout ce qui a été dit est particulièrement troublant, je vous l'avoue ; troublant de justesse. Et beaucoup de considérations qui viennent de nous être énoncées nous ont déjà été restituées dans de nombreuses réunions publiques que nous avons eues. Je remercie très vivement les membres de la Commission et les garants de la CNDP qui, bénévolement, sont venus ce soir. C'est un exercice difficile que d'animer un débat sur des sujets complexes comme ceux-là. Donc, je suis très touchée qu'ils nous aient aidés ce soir. Est-ce que ces premiers retours suscitent chez les uns et les autres des réflexions ? Trouvez-vous que cela correspond à ce que vous avez vécu, à la perception que vous avez eue de vos échanges ?

Monsieur DELALONDE, Monsieur MARIGNAC, peut-être souhaitez-vous vous exprimer, vous qui avez beaucoup travaillé sur ces questions de gouvernance ? Après, bien sûr, tous ceux qui le souhaitent pourront s'exprimer. Monsieur MARIGNAC, je vois que vous êtes prêt à lancer le débat.

Yves MARIGNAC, Directeur de WISE Paris

Beaucoup de contenu ; c'était très riche. Je remercie au passage la CPDP d'avoir organisé cet exercice en table ronde. C'était un peu long ; je pense que nous sommes tous un peu fatigués maintenant, mais c'était, à mon sens, très utile et très constructif.

Je repartirais peut-être d'une question qui a été posée par le Haut Comité, au départ, qui était de savoir si la conception participative du PNGMDR était à la hauteur. Je crois que malheureusement, d'une certaine manière, l'ensemble des questions qu'on a soulevées montre qu'aujourd'hui, elle ne l'est pas. Mais heureusement, nous avons peut-être dessiné des pistes importantes de progrès. L'enjeu de ce progrès – cela a été aussi largement évoqué –, c'est vraiment cette nécessité de renforcer le lien entre acteurs du nucléaire et société. J'ai déjà eu l'occasion, dans ce débat, d'évoquer à quel point ce lien change à travers ce que j'appelle un changement de paradigme, et un changement de perspective, en tout cas de regard que la société porte sur la perspective pour le nucléaire. Les discussions que vous avez rapportées sur la culture du nucléaire à maintenir (ou la contre-culture), le rôle du nucléaire dans la culture nationale, fait bien écho à cette interrogation. Je pense d'ailleurs qu'au fond, en lien avec la question du concernement, qui est une question aussi essentielle, et l'interrogation que nous avons tous sur le fait que le grand public, les citoyens, peinent à venir dans ce débat, il y a peut-être à se poser vraiment la question de l'importance réelle de ce sujet de la gestion des matières et des déchets radioactifs dans la hiérarchie des enjeux de société auxquels notre pays est confronté aujourd'hui. Le fait de repositionner cela permettrait peut-être de mieux appréhender cette question.

J'ai entendu aussi, au départ, dans les fonctions du PNGMDR : l'élaboration, la mise en œuvre, l'expertise et l'évaluation. J'ai trouvé assez révélateur que la question de la société, de la vigilance

sociétale, n'apparaisse pas en tant que telle dans ces fonctions. Cela fait peut-être également écho aux transformations à mener.

Ensuite, par rapport aux points qui viennent de nous être apportés, je pense qu'on a bien vu, d'abord, dans l'évolution nécessaire de la gouvernance, une bien meilleure intégration du rapport au territorial. Et je rejoins tout à fait les réflexions qui ont été faites sur la notion de critères de site, la notion de contrat de territoire, etc., toute la question du rapport au temps. Là, je pense qu'il faut revoir la périodicité du PNGMDR, en tout cas pour sa dimension stratégique, et articuler cette périodicité avec la périodicité d'autres plans. Il faut également faire en sorte que là où il y a des sujets d'interface importants, comme avec la PPE, ces processus s'informent les uns les autres, plutôt que de fermer un certain nombre de sujets par mauvaise gestion des intersections – là, c'est la question de l'interaction entre les plans et programmes.

Et puis, plus concrètement, sur la forme de l'élaboration et de l'évaluation, d'abord peut-être une remarque qui m'est venue sur la question de la place de l'ASN dans l'élaboration du plan. C'est intéressant que l'on dise « place de l'ASN », et que l'on ne dise pas « place de la DGEC ». Puisqu'il y a deux copilotes, la question de savoir qui devrait être le pilote, s'il n'y en a qu'un, mérite d'être posée. En tout cas, la réflexion qui m'est venue quand ce point a été rapporté, c'est de me demander si le PNGMDR sous sa forme actuelle est vraiment un plan d'élaboration d'une politique, ou plutôt un plan de contrôle de sa mise en œuvre, puisque les aspects stratégiques du PNGMDR sont souvent décidés en dehors du PNGMDR – l'exemple de la dernière PPE l'illustre. Donc, revoir, peut-être la mission réelle de ce plan. Ensuite, travailler à la forme de son élaboration et de l'évaluation, en distinguant le stratégique et l'opérationnel, et en appliquant différentes modalités d'élaboration à ces deux volets, en le construisant comme un plan qui articule beaucoup plus fondamentalement dans son processus de construction les différentes visions qui amènent les acteurs du débat à porter différentes orientations, différentes alternatives, autour de risques différents, qu'elles perçoivent dans les stratégies proposées, et de poser ce tableau-là avant d'arriver aux décisions portées par le plan. Cela ne peut se faire, évidemment, qu'à travers un processus beaucoup plus pluraliste, avec l'ensemble des acteurs, y compris avec les experts non institutionnels (je plaide pour ma paroisse).

À ce titre, il a été mentionné que les associations ne représentaient pas la société civile ; je crois qu'elles n'ont jamais prétendu le faire. Ce sont peut-être les acteurs institutionnels qui projettent cette vision-là. En tout cas, pour les associations d'experts dont WISE Paris fait partie, le rôle qu'elles revendiquent est simplement de contribuer à une mise en débat, pour que la société civile, dans toutes ses composantes, puisse entrer pleinement dans ce débat.

Dernier point : il ne suffit pas de construire ce plan de manière beaucoup plus pluraliste, avec l'ensemble des acteurs et des experts, il faut évidemment y intégrer directement la dimension citoyenne, et je pense qu'au-delà de la question « comment dans un débat comme celui-ci, on va chercher largement le public ? », il y a au moins une solution qui consiste à intégrer par des processus directement participatifs de comités de citoyens, ou autre, cette dimension-là dans l'élaboration du plan.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur MARNIGNAC. Monsieur LOUIS, je vois que vous souhaitez prendre la parole. C'est important. Et après, monsieur DELALONDE.

Aurélien LOUIS, Direction générale de l'Énergie et du Climat

En premier lieu, je voudrais remercier tous les participants à cette longue soirée, qui a été très riche. Pour avoir participé à un certain nombre de tables, j'ai vu que pas mal de nouvelles idées ont pu émerger dans le cadre des discussions. Donc, je pense que toute la restitution de cette soirée qui est faite aujourd'hui et qui sera faite demain sera très utile pour nous.

Un mot pour dire que je ne partage pas tout à fait l'analyse qui est faite par Yves MARNIGNAC de ce qu'il faut tirer de ces conclusions. Cela ne vous surprendra pas. Mais je pense que ce qu'a montré un certain nombre de discussions que nous avons pu avoir dans les tables, c'est le fait qu'il existe déjà un certain nombre d'instances de concertation, de mécanismes de concertation, et que certes ces mécanismes peuvent être amenés à évoluer, et peut-être doivent être amenés à évoluer.

J'aimerais bien revenir sur un des éléments qui est ressorti de beaucoup de tables, qui est la place du citoyen dans ces mécanismes de participation, et le constat que des choses comme le groupe de travail PNGMDR associent de manière assez imparfaite le citoyen, notamment parce que les ONG qui sont présentes sont considérées comme des représentants imparfaits du citoyen, et plutôt des représentants d'intérêts. Ce sont des éléments que j'ai entendus à un certain nombre de tables. Finalement, c'est la question : « quels sont les éléments que défendent les ONG au sein des groupes de travail ? » Je note qu'il y a eu un certain nombre de propositions sur la manière d'associer plus directement les citoyens à nos groupes de travail. Je pense que la discussion dépasse le simple enjeu du PNGMDR, mais je note quand même qu'elle mérite d'être posée sur la manière dont on va au-delà des instances représentatives – ou des instances qui sont censées être représentatives –, pour aller chercher directement le citoyen dans une configuration qui lui permette d'être en mesure de participer à la discussion, d'orienter la discussion et in fine, d'être une partie prenante de la décision. C'est quelque chose de très fort, et je pense qu'il y a quelque chose à travailler sur le long terme, dans le cadre du PNGMDR, évidemment, mais aussi au-delà, sur toutes les autres politiques publiques.

Deuxième point qui me frappe sur les discussions que nous avons eues, c'est cet enjeu très fort de l'interaction entre le PNGMDR et un certain nombre d'autres politiques publiques, et en premier lieu la politique énergétique. Là, je pense que nous avons un point à travailler. Cela va passer par des mesures de bas niveau, du type « changer la périodicité du PNGMDR », mais qui plus profondément pose la question de la manière dont ont fait interagir les deux exercices. Je suis assez d'accord avec les restitutions qui en ont été faites, qui ne tranchent pas sur la hiérarchie de l'un sur l'autre. C'est un peu ce que vous évoquiez dans vos propos. Je pense qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie de la PPE sur le PNGMDR ou du PNGMDR sur la PPE. Je crois qu'il faut plutôt voir les choses comme une espèce d'escalier en colimaçon, qui nous permet de construire progressivement les choses. Il y a évidemment des choses qui seront décidées dans le PNGMDR, qui auront une influence sur les PPE à venir. Et sur ce point-là, j'aimerais faire une parenthèse et dire que oui, le PNGMDR est un outil de décision en matière de politique publique ; ce n'est pas uniquement un outil de contrôle. Il y a des tas de sujets sur lesquels le PNGMDR a vocation à trancher. Certes, le PNGMDR ne va pas trancher sur la politique de retraitement en France – ça se passe ailleurs –, le PNGMDR ne va pas trancher sur la sortie du nucléaire ou pas – ça se passe ailleurs –, mais il y a des tas de sujets en matière de gestion des déchets sur lesquels il n'y a pas d'orientation à ce stade, et sur lesquels le PNGMDR a vocation à construire une approche cohérente. Il y a le sujet des TFA, des FAVL ; il y a des tas de sujets qui sont bien en dessous des enjeux aujourd'hui posés, affirmés et décidés par le gouvernement et le parlement, et c'est justement dans cette gamme de sujets que le PNGMDR est le véritable outil de décision. Il ne faut vraiment pas l'oublier parce que sinon, in fine, cela dévalorise un peu l'exercice du PNGMDR, et cela serait vraiment à tort, parce que c'est un outil, et qu'il faut s'en saisir. Voilà les deux points que je retiens.

Dernier point : cela a été dit dans la restitution, le fait qu'il faudrait éviter le temps du débat et puis le « trou noir ». Je suis d'accord. Aujourd'hui, notre modalité privilégiée pour éviter cet effet-là, c'est de nous appuyer sur le GT PNGMDR. Par rapport à nos réflexions, je pense que c'est important que l'on travaille à la manière dont le GT PNGMDR doit fonctionner, doit évoluer, en termes de modes de fonctionnement, pour éviter cet effet trou noir, et que les gens sentent bien qu'il y a une continuité entre le débat public et la mise en œuvre.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur LOUIS. Monsieur DELALONDE, et après je donnerai la parole à monsieur, qui a souhaité s'exprimer.

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCLI

À l'ANCLI, nous nous préoccupons de la gouvernance des activités nucléaires et de la gouvernance des déchets nucléaires depuis 2005. Au travers de notre participation dans les différentes réunions et rencontres qui se sont déroulées, je pense que les membres de l'ANCLI qui m'entourent pensent que nous avons raison d'être stables dans nos analyses, dans nos critiques, et aussi dans nos propositions. Elles sont écrites. Il y a 5 livres blancs qui sont sortis depuis 2005. Un livre blanc – le premier –, sur la gestion et la gouvernance des déchets nucléaires. Cela fait 14 ans. Le second, sur la gouvernance des activités nucléaires. Le troisième et le quatrième (2013, 2015 et 2017), sur la réversibilité de Cigéo ; ils ont été conçus avec des experts, avec des membres de la société civile

issus des territoires – même si nous nous réunissons à Paris –, à partir de quelque chose de très important : les dialogues techniques que nous organisons, et auxquels nous participons avec l'ASN et avec l'IRSN.

Pour l'ANCLI, la gouvernance n'est pas une simple suite d'échanges. Pour nous, c'est un instrument d'action permanent qui doit apporter des garanties à ses participants, mais aussi à la société. Laquelle société civile – on l'appelle comme ça – a des attentes sur le poids effectif des avis qu'elle émet, notamment à l'occasion de débats comme celui que nous avons organisé, sur l'articulation avec les processus de décisions prises par les responsables publics, sur le suivi, sur le traçage, sur le respect des décisions prises. Ces garanties, pour nous à l'ANCLI, constituent une condition qui permet la création d'une confiance durable entre les partenaires. Parce que, comme on dit, la confiance ne se décrète pas ; elle se construit – surtout dans le domaine des déchets nucléaires.

Dans le domaine du nucléaire, et plus spécifiquement celui des déchets, il y a une multiplicité d'acteurs dont les intérêts sont divers, qui interagissent, qui travaillent ensemble, parfois en alliance, et aussi parfois en tension. La concertation, pour nous, ne doit pas viser à créer un consensus, mais à déployer un dispositif compréhensible par le plus grand nombre, sincère, notamment de la part des décideurs, ou de ceux qui organisent la décision, et accessible, qui permette à tout un chacun de se sentir impliqué – sinon, pourquoi participer, et pourquoi espérer que le grand public vienne un jour ? – dans une démarche globale, aux nombreuses interactions locales.

Pour nous, à l'ANCLI, plusieurs points sont indispensables à la réussite de la gouvernance. Je ne vais pas passer en revue tout ce que nous avons mis dans nos livres blancs – ils sont accessibles sur les sites Internet de notre association –, mais j'en prendrai deux. La participation à la gouvernance des déchets d'aujourd'hui et de demain doit être reconnue conventionnellement comme neutre. Pour nous c'est indispensable. Et elle ne signifie surtout pas une acceptation ni une ratification des politiques ou des décisions éventuellement prises après la concertation. Cela me semble très important : le respect.

Il faut en outre que le processus de décision prenne en compte le temps de la participation, comme l'ont dit messieurs MARIIGNAC et LOUIS, et de la contre-expertise, et que les choix et les décisions n'anticipent surtout pas le résultat de consultation et des processus des dialogues, notamment techniques, et pourquoi pas éthiques (cela a été dit). Il faudrait peut-être aussi rajouter les dialogues sur le plan éthique. Ces derniers sont pour nous indispensables pour garantir la crédibilité et la durabilité des solutions de gestion qui seront adoptées en définitive.

Pour nous, au regard de ces diverses conditions, nous sommes force de proposition. Et depuis 2005, au travers de tout ce que nous avons entendu, je pense que nous avons raison d'être stables – je le disais en introduction – et de rester sur nos analyses. Comme nous l'avons proposé en 2005 lors de la préparation de la loi de 2006 sur les déchets, nous demandons non pas le maintien d'un groupe de travail, mais l'institution d'une commission – appelez là comme vous voulez, mais pas « groupe de travail ». Une Commission nationale pluraliste permanente constituée de représentants de la société civile, composée aussi de ceux qui sont intéressés par la gestion des déchets, les acteurs locaux, les structures associatives, les syndicats, les associations de défense pro ou antinucléaire, les jeunes générations, si l'on peut les capter, au travers des universités notamment, des experts, et aussi des représentants du parlement, les députés. On ne les voit pas beaucoup, c'est vrai. Mais même dans les CLI – j'ai été élu pendant 34 ans, et j'ai présidé une CLI pendant 13 ans – : 134 membres, officiellement 60 % d'élus... 4 ou 5 y participaient. Et je pense qu'aujourd'hui, au travers de nos retours, ce n'est pas différent. Alors, faut-il leur imposer ? Pourquoi pas ? Cela fait peut-être partie de l'agenda des élus locaux ou nationaux. Et il me semble que la pérennité intergénérationnelle de cette instance de concertation serait rendue nécessaire par la nature même des déchets radioactifs, puisque l'on est parti sur un temps long. D'où la notion de Commission permanente pluraliste sur le temps long, pour induire cet aspect intergénérationnel. Pour nous, cette commission jouerait, de façon pérenne, le rôle de gardien du processus, s'assurant que les principes établis dans les lois – parce qu'elles peuvent changer –, dans les politiques – parce qu'elles peuvent changer – et dans les procédures – qui peuvent changer – décidées par les pouvoirs publics soient toujours respectés.

En conclusion, pour nous, et pour moi, la gouvernance, c'est une forme de pilotage multi-parties prenantes. Les décisions, aujourd'hui, ne peuvent plus être le fait d'un unique décideur, ou d'un petit groupe de décideurs omnipotents, mais bien celui d'une concertation, d'une participation, de dialogues techniques, de dialogues éthiques, qui sont des outils pour permettre aux citoyens d'exercer

leurs droits, et non pour restaurer une confiance perdue. Je vais reprendre les propos que j'ai entendus de Georges MERCADAL la semaine dernière, et que j'ai relus dans le papier dont il nous indiquait que l'on pouvait le trouver sur Internet – je l'ai trouvé avant qu'il ne me l'envoie. « Confiance perdue, liée à un processus, celui du fait accompli ; le processus du fait accompli, c'est le pire poison de la confiance. » Et je partage complètement cette position qu'a développée Georges MERCADAL. J'espère que s'agissant du débat public auquel nous avons participé activement, même si nous sommes aussi un petit peu déçu du manque de participation, vous ferez un rendu des préconisations, des recommandations, pour que demain, il y ait vraiment une suite où chacun se sent concerné. Parce que si tel n'est pas le cas, alors je crois vraiment qu'il n'y a plus de raison de mettre en place et de maintenir une Commission nationale du débat public, ni de faire des enquêtes publiques ; ça ne servirait plus à rien. Vous avez fait un travail considérable. Je pense qu'ici, tout le monde vous soutient. Tout le monde vous soutiendra. Rendez-vous compte de ce que vous avez vraiment entendu. Et je pense que ce que l'on a dit va dans ce sens. Merci à vous.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur DELALONDE. Merci pour cette analyse très riche. Monsieur, vous souhaitiez vous exprimer.

J.-G. MENG, citoyen

Merci de me donner la parole. Justement, je vais rebondir sur ce que vient de dire monsieur. Je suis ce que vous appelez une personne de la société civile : un particulier. Je suis venu parce que j'avais du temps, et je dois vous exprimer ma frustration. Comme vous l'avez dit, nous étions très peu, finalement, et je me suis retrouvé entouré d'experts, de sachants. Et donc, j'ai trouvé le discours assez jargonnant. J'ai eu du mal à tout comprendre. Je suis arrivé, on m'a donné un dossier avec énormément de documents. Certes, j'étais en retard ; la session avait déjà commencé. Énormément de documents, avec énormément d'information dont il a fallu prendre connaissance très vite, avec des dossiers, des questions, des thèmes. Mon Dieu, je n'ai rien compris. Je me suis assis à table ; je me suis dit que cela faisait sans doute partie du jeu. Finalement, j'ai découvert l'organisation et plusieurs questions traitaient sous le format que l'on a découvert ce soir ; je vais avoir des interrogations, des formulations et peut-être des critiques – c'est peut-être aussi ce que vous recherchez, j'imagine.

Moi, en tant que particulier, personne de la société civile, j'ai trouvé que le format ne me correspondait pas. 20 minutes, j'ai trouvé que c'était très court, sur un sujet que je ne maîtrise pas. Je ne pouvais pas prendre une décision, donner des idées, en prenant si peu connaissance du sujet, et en comprenant aussi peu le thème lui-même. J'ai trouvé que les prises de paroles de certains participants étaient très longues, et je me suis interrogé sur le rôle des animateurs, des encadrants. Est-ce délibéré ? Vous donnez-vous comme rôle de modérer, de faire en sorte que la parole puisse être partagée, ou au contraire est-ce la table qui s'autorégule ? Si des gens veulent intervenir et interrompre la parole, on interrompt. Si une personne souhaite prendre la parole pendant 20 minutes et organiser un monologue, à ce moment-là, la personne détient la parole pendant 20 minutes. Finalement, après la restitution, vous donnez la parole à la salle, vous attendez des questions, et il y a trois longues interventions qui suivent ; vous faites des observations, des restitutions, etc., assez longues. Je n'ai rien compris, mais c'était sans doute intéressant pour les personnes qui connaissent le sujet.

Vous appelez beaucoup de vos vœux la participation du public ; je pense qu'il y a sans doute une part organisationnelle, institutionnelle, etc., mais peut-être aussi personnelle, sur la façon de participer. Moi aussi, j'ai mes torts. Pardon, je suis très accusateur (je fais ça très mal, sans doute). Mais aussi peut-être sur la façon dont chacun participe et laisse la possibilité aux personnes non initiées de comprendre les sujets et de pouvoir éventuellement prendre la parole dans ce genre de situation. Je crois que c'est tout ce que j'avais à dire. Je suis désolé, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en public. Merci.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur, moi, je veux vous remercier. Parce que vous dites là est très fort. Effectivement, c'est quelque chose auquel nous devons tous réfléchir. Nous avons des sachants du domaine du nucléaire, de la gestion des matières et des déchets radioactifs. Mais nous sommes tous les sachants de quelque chose. La difficulté, pour tout un chacun, c'est d'arriver à dépasser sa propre connaissance,

pour tout d'un coup réaliser qu'à côté de soi, on a quelqu'un qui a une autre compétence, qu'il faut entendre, et qu'il faut lui permettre d'intégrer son monde. Et ça, c'est quelque chose qui n'est pas forcément facile. Et je suis content de ce que vous avez dit. Je comprends que vous n'avez pas tout compris. Je vous rassure, nous, membres de la Commission, pendant longtemps nous n'avons rien compris non plus. Il nous a fallu des mois, aux uns et aux autres, pour commencer un petit peu à comprendre de quoi il s'agissait. C'est un travail de long terme. Et je rejoins ce qu'a dit monsieur DELALONDE : on ne peut pas imaginer associer la société civile sur des temps très courts. Je crois qu'il y a là quelque chose qui nécessite effectivement une acceptation de l'autre, un respect de l'autre, une intégration de l'autre qui se fait par l'intégration, par le dialogue, par l'échange et par l'écoute. Donc je vous remercie, parce que ce que vous avez dit correspond exactement à ce que nous devons tous faire. En tout cas, merci d'être là, d'être resté aussi longtemps et d'avoir essayé de comprendre.

Isabelle THOMAS, citoyenne

Je ne voulais pas non plus interagir longtemps, mais comme je fais aussi partie de la société civile... Il y en a quand même quelques-uns. J'aurais voulu savoir s'il y en a d'autres. Pouvez-vous lever la main ? Les gens qui sont venus juste comme ça, de la société civile, qui ne représentent qu'eux-mêmes. Combien sommes-nous en proportion ? Nous sommes quelques-uns.

J'ai découvert très tardivement ce débat. Je regrette vraiment de l'avoir découvert très tardivement parce que je trouve que vous avez fait un boulot merveilleux. Je vous remercie. J'aurais juste envie de vous demander si vous pouvez faire plus de communication, parce que simplement, les gens ne sont pas au courant qu'il y a ce genre de débat. Et ça, ça me fait mal au cœur. Moi, je n'étais pas là en avril-mai, parce que j'ai eu de graves problèmes familiaux. Il paraît que les deux premières semaines, on en a parlé vaguement à la radio. Et après, que dalle. Il y a quelqu'un qui m'en a parlé il y a 15 jours, heureusement, parce que ça m'intéresse beaucoup. Je ne sais pas : mettre de la communication dans les mairies, ou passer par les instances... Par exemple, je viens de recevoir mon avis d'imposition, et pour la première fois, il y avait un petit document expliquant à quoi servent les impôts. Pourquoi ne pas mettre un document expliquant ce qu'est la CNDP ? Moi, je ne savais pas.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci infiniment. Ce sera probablement l'un des enseignements. Nous allons devoir, nous, la Commission particulière, tirer des enseignements de ce débat spécifique, et au-delà de ce débat public, avec la Commission nationale du débat public, tirer des enseignements sur la démocratie participative et son fonctionnement. Et je crois qu'il y a beaucoup à faire. Vous avez raison. Nous ne sommes pas habitués à mettre sur la place publique des sujets aussi graves que celui-ci, aussi importants que celui-ci. C'est un début. Sur la communication, vous avez raison : autour de moi, j'ai bien vu que personne ne savait qu'il y avait un débat à Paris. Très concrètement, nous n'avons obtenu que quelques panneaux lumineux de la Ville de Paris qui annoncent le débat. Bien sûr, il y a quelques journaux, des médias, qui s'en sont fait le relais, mais malheureusement il y a aussi une question de coût. Et ça c'est quelque chose qu'il faudra que nous envisagions aussi, parce qu'informer les citoyens, les faire participer, cela a un coût. Je sais bien que c'est trivial, que c'est basement terre-à-terre, mais malheureusement insérer dans 20 minutes une page pour vous informer à la sortie du Métro, c'est 5 000 euros. Et nous avons un budget qui est ce qu'il est ; nous avons fait du mieux que nous pouvions, et malheureusement nous avons parfaitement conscience que la communication n'a pas été très satisfaisante. Mais vous imaginez : faire une communication sur l'ensemble de la France, ce que cela peut être. Ça, c'est une réflexion que nous allons mener avec la Commission nationale, pour savoir comment on peut faire vivre la démocratie participative et vraiment toucher les citoyens. Je vous remercie, c'est une excellente réflexion.

Monsieur LOCHET, je vois que vous souhaitez prendre la parole. Monsieur LOCHET, vous, vous connaissez le sujet.

Pierre-Yves LOCHET, EDF DP2D

Oui. On a beaucoup parlé du public, qui n'était pas présent. Moi, ce qui me frappe quand même, dans ce débat, mais aussi dans d'autres auxquels j'ai participé, c'est le fait qu'il n'y a pas d'articulation compréhensible pour le public entre la démocratie participative, qui est une excellente chose, et les institutions de la République ; la démocratie représentative. Par exemple, on n'a pas vu le point de vue de l'Office parlementaire pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur un sujet

sur lequel il a beaucoup travaillé. On a eu la Cour des comptes, mais on n'a pas eu les parlementaires. Et d'une manière plus générale, il y a un risque : on l'a vu dans des débats précédents, des Présidents de débats publics qui après, ont expliqué qu'ils représentaient le peuple et qu'on ne les avait pas écoutés – ce qui ne sera pas votre cas. On a une espèce d'opposition entre la démocratie participative, qui est une chose merveilleuse, où chaque citoyen peut s'exprimer, et la méchante technocratie dans laquelle sont inclus les représentants du peuple, qui sont quand même les seuls élus, ce qui n'est pas le cas des membres de la CPDP. Ce qui fait qu'en termes d'intégration des citoyens, on a un problème. Je livre cela à votre réflexion ; comment peut-on mieux, dans un débat public, intégrer le fait qu'il n'y a pas que la démocratie participative dans la vie, qu'on a une République, avec des règles, avec des lois, etc., le faire connaître, et qu'il y ait un dialogue. Alors que là, de fait... On l'a dit : les élus n'étaient pas là. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il y avait des députés et des maires à diverses réunions, mais je suis surpris qu'il n'y ait pas eu cette représentation nationale, qui travaille sur ces sujets-là ; qu'il n'y ait pas eu de dialogue avec elle, à l'occasion de ce débat public.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il y en a eu, je vous rassure. Il y a eu des auditions que nous avons faites auprès des parlementaires, de la Commission du développement durable, notamment. Madame Pompili sera probablement là demain. Je l'espère en tout cas. Et puis il y a ceux qui n'ont pas forcément répondu non plus à nos invitations. C'est ainsi.

Je suis navrée, il m'est dit que nous avons largement dépassé l'horaire et que vous devez tous être fatigués. Moi, ce que je voudrais, pour conclure, c'est rester sur une note positive – c'est dans ma nature. Je suis frappée, à travers tout ce qui a été dit, par l'approche très constructive de tous ces échanges. Il y a bien sûr des critiques, et il faut qu'il y ait des critiques, parce que si l'on dit que tout va bien, c'est que quelque chose cloche en réalité. Mais au-delà des interrogations, des remises en question éventuelles, des critiques possibles, j'ai senti de la part de vous tous une volonté de bâtir une politique publique qui soit nouvelle, et qui soit fondée sur des exigences très claires. Ces exigences, elles sont intelligentes, elles sont celles d'une volonté de cohérences des politiques. Une cohérence transversale entre le PNGMDR et les autres politiques publiques, que ce soit sur le fond ou sur la temporalité. C'est le refus d'une verticalité incompréhensible pour les territoires. Nous sommes certes un pays jacobin, mais aujourd'hui, je crois qu'il faut accepter qu'il y ait, au-delà des décisions nationales, puisque nous sommes quand même un État unitaire – nous ne sommes pas des Länder, comme en Allemagne, nous avons une centralisation de la décision... Mais cette décision centrale par les autorités légitimes doit pouvoir être préalablement, et en amont, discutée avec ceux qui vont la mettre en œuvre dans les territoires, et ceux qui auront vocation à la décliner. Et cette articulation entre le national et le local, le territoire, m'a paru extrêmement forte, et tout à fait cohérente.

Enfin, ce qui m'a surtout frappé c'est votre volonté à tous que soit mise en place une réflexion qui soit mature, c'est-à-dire qui ne soit pas prise dans l'urgence, dans la précipitation. Non pas parce que la matière ne s'y prête pas, mais parce que nous sommes sur des choses graves, nous sommes sur des actes qui, comme vous l'avez tous dit, ont des conséquences pour des milliers et des milliers d'années, pour certains cas. Donc, une réflexion mature, une réflexion éclairée. Tout à l'heure, monsieur, vous parliez des sachants. Mais les sachants eux-mêmes ne savent pas tout. Et ce que l'on croit savoir mérite toujours d'être amélioré, ou d'être vu sous d'autres angles. Une réflexion éclairée ; éclairée pour les citoyens, par une information accessible, une information claire, une information sûre, une information contradictoire, mais éclairée aussi pour les sachants. Et les citoyens peuvent apporter aussi un éclairage ; la compétence de l'homme existe. Je crois que ce qui a été dit était très fort. Enfin, une réflexion contradictoire ; je crois que c'est le propre des sujets clivants comme celui-là. Il ne s'agit pas d'aboutir à ce que tout le monde soit d'accord. Ce ne sera jamais le cas. En revanche, il faut essayer ensemble de construire une politique qui permette à notre société de bien fonctionner sur ce sujet-là.

Je vous remercie. C'était un échange très riche pour nous. Nous essayerons, soyez-en sûrs, de le retranscrire le plus justement possible. Merci encore.

Pour ceux qui ont encore un tout petit peu de courage, rappelez-vous que demain, c'est la réunion de restitution et de clôture. C'est la clôture du débat, puisqu'à partir de demain soir, les réunions s'arrêtent et la participation du public s'arrête. Demain, nous concevons ça plutôt comme une réunion

de restitution. Nous nous retrouverons pour que les uns et les autres, vous nous disiez ce qui a été pour vous important au terme de ces 6 mois, ce qui a échoué, ce qui a réussi, ce qui pour vous demeure essentiel. Et puis, je vous donnerai rendez-vous ensuite le 25 novembre, pour une réunion qui aura sans doute un caractère un peu plus solennel, puisque ce sera la réunion au cours de laquelle nous déposerons le compte-rendu du débat ; et où la Commission nationale du débat public présentera son bilan. J'espère, à cette occasion, que nous aurons des échanges intéressants. En tout cas, encore un grand merci pour cette soirée très réussie.